

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. MICHEL GERMAIN, président

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION
DE L'OLÉODUC PIPELINE SAINT-LAURENT
ENTRE LÉVIS ET MONTRÉAL-EST****PREMIÈRE PARTIE****VOLUME 5**

Séance tenue le 23 avril 2007, 19 h

Complexe hôtelier Du Pré

555, rue Saint-Jacques Est

PRINCEVILLE

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 23 AVRIL 2007	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:.....	1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

ÉCOLE SECONDAIRE MONIQUE-PROULX	
VIRGINIE HÉBERT, CÉCILE, ROXANE LAROCHE, MARIE-PIERRE PRATTE	
ET AUTRES ÉTUDIANTS	3
JACQUES GODIN	7
GÉRALD GODBOUT	8
BENOÎT VIGNEAULT	18
LUCIE SAMSON-TURCOTTE	
GUY TURCOTTE	21
FERNAND FILION.....	39
MARIO CHRÉTIEN	44
MARCEL VIGNEAULT	51
ApPAF, MARIO CHRÉTIEN	56
GILLES MORIN	73
LÉO NADEAU PAR ESTELLE LEHOUX.....	75

PRÉCISIONS :

JACQUES GODIN	81
M. MARIO CHRÉTIEN.....	84
JACQUES GODIN	86
MARIO CHRÉTIEN	87
FERNAND FILLION.....	87

RECTIFICATION :

LOUIS BERGERON	82
----------------------	----

MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est*.

Mon nom est Michel Germain du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE. Je préside cette commission et je suis assisté de mon collègue, monsieur François Lafond.

Je vous rappelle que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a confié au BAPE le mandat de tenir une audience publique sur le projet. La première partie de l'audience publique sur ce projet qui est assujéti à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* a eu lieu les 12, 13, 14 mars derniers à Saint-Hyacinthe, ainsi que les 19 et 20 mars à Plessisville et également les 21 et 22 mars à Saint-Étienne-de-Lauzon.

Aujourd'hui se poursuit la deuxième partie de cette audience publique. Je vous rappelle qu'en deuxième partie de l'audience, la semaine dernière, nous avons siégé, donc à compter du 16 avril à 19 heures à l'Hostellerie Rive Gauche à Beloeil, ainsi que le 18 avril nous avons siégé à Saint-Hyacinthe au restaurant Ti-Père B.B.Q. Et maintenant, à compter du 23 avril nous sommes au Complexe hôtelier Du Pré.

Donc, nous avons des mémoires pour une séance ce soir ainsi que deux autres séances demain, soit dans l'après-midi et en soirée, donc le 24 avril.

Alors, les citoyens qui le désirent pourront se rendre aussi au Centre multifonctionnel de Saint-Étienne-de-Lauzon qui est situé au 711, avenue Albert-Rousseau à Lévis. La commission y tient un projet pilote permettant aux gens dans la salle de suivre et de participer en direct au déroulement de l'audience qui se tiendra ici même à Princeville. Les participants qui sont à Saint-Étienne pourront ainsi présenter un mémoire, tout comme aux autres endroits où la commission s'est déplacée ou se déplace.

Je vais vous présenter les membres de l'équipe. Tout d'abord, j'aimerais vous présenter à nouveau tous ses membres : donc, à l'avant de la salle... Bien, je vais plutôt commencer par ici, donc à ma gauche ici, ou à votre droite, vous avez monsieur Jasmin Bergeron, analyste. Vous avez aussi à l'arrière de la salle, madame Monique Gélinas, ainsi que madame Julie Olivier qui sont à l'accueil. Madame Olivier est conseillère en communication et madame Gélinas est notre coordonnatrice. Nous avons aussi d'autres analystes qui supportent la commission, ces analystes sont madame Julie Milot et madame Maude Durand.

L'organisation technique des séances publiques de la commission est sous la responsabilité du Centre de services partagés du Québec. Le responsable est monsieur Richard Grenier et il est accompagné de monsieur Martin Lajoie.

Il est important aussi de rappeler que tout ce qui se dit lors des séances publiques est enregistré et sténographié. Madame Yolande Teasdale, que vous voyez ici à l'avant, assure le travail

de sténotypie. Les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation et sur le site Internet de la commission au cours de la semaine prochaine. D'ailleurs, la liste des centres est disponible à l'arrière de la salle ainsi que toute la documentation relative au BAPE et au projet. N'hésitez donc pas à aller la consulter.

50

Quelques mots sur le déroulement de l'audience publique. L'objectif de la deuxième partie de l'audience publique est de recevoir vos opinions ou votre opinion sur le projet. Lors des séances de la première partie, vous avez pu questionner le promoteur et les personnes ressources. Depuis la fin de la première partie de l'audience publique, l'ensemble des réponses attendues ont été déposées à la commission et ont été rendues publiques dans notre site Internet et dans les centres de consultation.

55

Ce soir, la commission est ici pour vous entendre. Des mémoires ont été déposés auprès de la commission et certains ont choisi de les présenter ce soir. L'ordre d'inscription, déjà préétabli, détermine l'ordre que j'utiliserai pour inviter les participants à venir présenter leur mémoire. Cette liste est disponible à l'arrière.

60

La commission a prévu environ une quinzaine de minutes pour chaque présentation de mémoire. Si votre mémoire a quelques pages seulement, vous pouvez bien entendu en faire la lecture. S'il est long, pour le bénéfice de la salle, je vous demande d'en donner les éléments essentiels et de présenter les conclusions, de sorte que la commission ait le temps d'échanger avec vous à la fin de votre présentation. Je compte sur votre collaboration afin que le temps puisse être réparti équitablement entre les participants.

65

À la fin de chaque présentation, la commission échangera, le cas échéant, avec la ou les personnes qui présentent. Les questions de la commission visent à éclaircir certains points ou à mieux comprendre les éléments particuliers du mémoire ou de la présentation. Soyez à l'aise, ce n'est pas un interrogatoire. Si vous n'avez pas la réponse, ce n'est pas grave.

70

Je tiens également à souligner que la commission est à la recherche d'arguments supportant votre position ou votre point de vue sur le projet. Il importe donc de bien étayer vos propos.

75

La commission ne fera pas le décompte de ceux qui sont pour ou contre le projet, elle cherche à connaître l'opinion du milieu, à saisir l'importance des éléments soumis par chaque participant. Tous les mémoires déposés à la commission sont lus par la commission. Si un mémoire déposé n'est pas présenté, il sera pris en considération au même titre que ceux qui auront été présentés.

80

Vous avez remarqué, pour ceux qui ont participé à l'audience, à la première partie de l'audience publique, qu'en regard du déroulement de la deuxième partie, il n'y a plus de table pour le promoteur, pas plus que pour les personnes ressources. Donc, ces tables étaient situées à gauche et à droite de la table de la commission. Par contre, la table du centre est toujours là et est destinée aux personnes qui désirent s'exprimer devant la commission. La séance est publique. Le promoteur et les personnes ressources qui désirent être présents sont les bienvenus.

85

90

Les séances de cette deuxième partie de l'audience sont diffusées en mode audio et en direct dans le site Internet du BAPE. Alors, ce sera le cas ce soir ainsi que demain soir.

95 Maintenant, les règles de procédure. En ce qui concerne les règlements de base de notre procédure, tout comme dans la première partie de l'audience publique, nous insistons pour que tout se fasse dans un climat serein et que chacun respecte ceux qui viennent présenter leur mémoire.

100 Je rappelle qu'exprimer son opinion, ça sous-tend que d'autres le font également et que des positions peuvent être parfois différentes et contradictoires. La commission recherche l'argumentation, donc il est parfaitement inutile d'avoir des propos qui pourraient être blessants. C'est à la commission que revient, bien entendu, que revient la tâche de pondérer ce qu'elle a entendu et à la suite de son analyse, de donner son avis dans son rapport.

105 Mentionnons aussi le droit de rectification. La procédure du BAPE prévoit que les participants, incluant le promoteur et les personnes ressources, s'ils sont dans la salle, peuvent, le cas échéant, se prévaloir d'un droit de rectification des faits à la fin des séances.

110 Cette rectification des faits n'est pas un débat d'opinions ou une réaction à un mémoire. Ça consiste plutôt à préciser ou à rectifier des faits ou des informations qui ont été utilisés ou qui ont servi d'appui à la présentation des mémoires, qui n'apparaissent pas exacts.

115 Pour exercer ce droit, il faut s'inscrire au registre auprès de madame Olivier à l'arrière de la salle.

120 Avant de débiter la première présentation, je vous informe que nous apprécions toujours recevoir les impressions du public qui participe aux séances d'une commission. À cette fin, nous avons déposé, sur les chaises et à l'arrière, des formulaires pour que vous nous fassiez part de votre degré de satisfaction ou d'insatisfaction vis-à-vis de nos services.

Enfin, je vous demande de bien vouloir éteindre vos cellulaires.

125 Sans plus tarder, nous allons débiter avec notre première présentation. Alors, je vais prendre mon horaire. Nos premiers participants sont les élèves du deuxième secondaire de l'école Monique-Proulx. Alors, leur professeur, je crois, madame Virginie Hébert. C'est un mémoire verbal, alors je vais demander à madame Hébert de s'avancer et de présenter les élèves.

MME VIRGINIE HÉBERT :

130 Bonjour, Monsieur le président du BAPE. Nous sommes des élèves du 2^e secondaire en géographie et...

LE PRÉSIDENT :

135 Excusez-moi, est-ce que vous pourriez vous nommer? Je vous interromps, je sais que c'est un peu gênant, mais c'est important pour nos transcriptions.

MME VIRGINIE HÉBERT :

140 O.K. Je m'appelle Virginie Hébert.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

145

MME VIRGINIE HÉBERT :

150 Bonjour, Monsieur le président du BAPE. Nous sommes des élèves du 2^e secondaire en géographie et nous sommes ici pour vous parler de notre opinion envers le Projet oléoduc Pipeline Saint-Laurent. On va faire une comparaison entre deux textes.

LE PRÉSIDENT :

Alors, bien important de vous nommer.

155

CÉCILE :

160 Bonjour je m'appelle Cécile. Un portrait québécois sur les changements climatiques : des impacts réels. La source vient du Ministère de développement durable de l'Environnement et des Parcs.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 1 : « Les changements climatiques [...] »

165

Fin de la phrase à la page 1 : « [...] l'hexafluorure de soufre. »

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, vous vous nommez aussi s'il vous plaît.

170

ROXANE LAROCHE :

Bonjour, moi c'est Roxane Laroche.

175 **(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase à la page 2 : « Depuis 2005, environ 100 000 [...] »

Fin de la phrase à la page 2 : « [...] géographique stratégique. »

180 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

185 **MARIE-PIERRE PRATTE :**

Bonjour, mon nom est Marie-Pierre Pratte. Vous avez lu les deux textes qu'on vous a présentés. Un des textes, c'est vous qui nous l'avez envoyé. L'autre texte, c'est Ultramar, ce que vous voulez faire passer.

190 Je ne sais pas si vous savez mais ça peut détruire des vies. Tu sais, il faut nous faire confiance, c'est notre avenir à nous. C'est nous qui va représenter ça. C'est nous qui allons subir les conséquences plus tard. Les GES, vous dites que c'est la couche d'ozone, que c'est les réchauffements de la planète, et cetera, et cetera, mais ce que vous nous montrez en ce moment, si vous voulez passer ça, ce que vous nous montrez c'est que vous voulez encore plus la pollution.

195 Ça fait que je vous dis juste : réfléchissez puis faites-nous confiance là-dessus. C'est notre avenir, c'est pour nous, là. Merci.

200 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

205 **DAVE CADIEUX :**

Bonjour, moi, mon nom c'est Dave Cadieux. Ici, nous avons formé un cœur humain pour vous faire comprendre. Nos cartons, on les a fait en arts plastiques et on va vous lire ce qui est écrit dessus.

210 Ici, moi j'étais :

« Effet de serre, est-ce que ça sert? L'environnement c'est important. »

ÉTUDIANT :

« Ne tuez pas ma planète. »

215

ÉTUDIANT :

« Le présent, le temps avance, le futur. »

220

ÉTUDIANT :

« En 2025, il n'y aura plus de neige. »

225

ÉTUDIANT :

« Attention à la planète. »

ÉTUDIANT :

230

« Le transport en commun, ça existe. Pensez-y. »

ÉTUDIANT :

« Laissez tourner la terre... »

235

ÉTUDIANT :

« L'énergie d'aujourd'hui sera meilleure demain. »

240

ÉTUDIANT :

« Commence par toi et l'avenir sera à nous! »

ÉTUDIANT :

245

« Attention! Attention! Sauvons notre planète. »

ÉTUDIANT :

250

« On a juste une planète, il faut l'entretenir. »

ÉTUDIANT :

« La pollution ça mène à la destruction. »

255 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous vous remercions pour votre présentation. Est-ce que quelqu'un veut ajouter un mot de la fin? C'est beau? Alors, nous vous remercions.

260 Je fais un petit accroc à l'ordre de présentation. Il y a une personne qui voudrait faire une intervention verbale de quelques minutes et normalement nous l'aurions cédulée à la toute fin, mais étant donné que cette personne-là ne peut rester à une heure indue, alors nous allons la passer immédiatement.

265 J'inviterais monsieur Godin à s'avancer à la table des intervenants.

Alors, bonjour, Monsieur Godin, à vous la parole.

M. JACQUES GODIN :

270 Bonjour. Je vous remercie beaucoup, Monsieur Germain, Monsieur Lafond, de me donner la chance de donner mon opinion sur ce projet.

275 J'ai pris quelques notes parce que moi je ne suis pas un orateur. Je ne savais pas, les jeunes, ce qu'ils présenteraient mais dans ce que j'avais pensé, moi, ça vient avec leur présentation.

280 Moi, ça s'intitule : Quel avenir pour les futures générations? Je ne veux pas me présenter comme un grand moralisateur ou faire de la morale mais il y a des événements sur lesquels je ne peux fermer les yeux et laisser passer en silence.

285 On dit qu'il y aura de plus en plus de pauvres dans le monde et que les riches seront de plus en plus riches. Nos gouvernements forment des commissions d'enquête sur la pauvreté dans le monde avec l'argent de l'impôt et des taxes des travailleurs. C'est très bien de s'y intéresser. À mon point de vue, ça reste au point « parler pour parler ».

Le projet d'Ultramar va brimer sérieusement les futures générations. « On n'hérite pas la terre de nos ancêtres, on l'emprunte à nos enfants ».

290 Je ne peux pas être en accord avec le projet de livrer les terres de nos enfants. Le gouvernement du Québec, sur la demande d'Ultramar, a donné à celle-ci une loi appelée Loi 229, qui donne droit à la compagnie d'exproprier tout propriétaire qui refuserait de donner droit de passage sur sa propriété. Par loi spéciale, on prend une partie du bien du petit pour le donner au gros. Il y a d'autres alternatives pour réaliser leur projet que les alternatives que l'on rejette du revers de la main. C'est sur la terre du petit producteur que l'on veut s'emparer d'un corridor à perpétuité pour augmenter leur fortune.

295

300 Le propriétaire actuel va toucher un montant d'argent minime. Si on compte les inconvénients et les pertes, il devra payer l'impôt sur ce montant. Il lui reste à payer les taxes à perpétuité, une diminution forte de rendement de sa terre selon la culture, en plus d'une diminution de valeur à la vente. Sans compter qu'au moment éventuel de la vente, le propriétaire devra faire produire un rapport d'expert à ses frais, pour prouver qu'il n'y a aucun déversement sur son terrain.

305 Les autres générations auront à respecter toutes les contraintes et les obligations liées à cette entente à perpétuité, sans aucune autre compensation.

Que penser de la protection du territoire agricole et de l'environnement? Vous ne pensez pas qu'il est grand temps de réagir? En parler. c'est bien mais prendre position c'est mieux.

310 Je vous remercie. C'est ma position et je la défendrai jusqu'à ma mort.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, Monsieur. Nous vous remercions pour votre présentation.

315 (Applaudissements)

320 Alors, s'il vous plaît je vous demanderais de ne pas faire, disons, de manifestation d'approbation parce que aussi, ça peut mener éventuellement à des manifestations aussi de désapprobation. Alors, je vous demanderais votre collaboration pour ne pas souligner ce genre de chose à la fin d'une présentation.

Je vais maintenant inviter monsieur Gérald Godbout et madame Diane Côté.

325 Bonsoir, Monsieur Godbout.

M. GÉRALD GODBOUT :

330 Bonsoir, Monsieur. Il y a eu mésentente, madame Gélinas va vous expliquer ça après la réunion, j'espère que vous allez accepter que je lise le texte de mon épouse demain ou demain soir.

LE PRÉSIDENT :

335 Alors, à vous la parole.

M. GÉRALD GODBOUT :

Bon. Depuis le 6 juin 2005, ce que nous vivons ne s'explique pas...

LE PRÉSIDENT :

340

Alors vous pouvez prendre votre temps, Monsieur Godbout.

M. JACQUES GODIN :

345

Est-ce que je peux l'accompagner pour, juste pour...

LE PRÉSIDENT :

350

Bien, si monsieur Godbout veut, là. Vous pouvez vous asseoir.

M. GÉRALD GODBOUT :

15 minutes pour défendre 35 ans de travail. Ça n'a pas d'allure...

355

M. JACQUES GODIN :

Si vous me permettez, je vais en lire un bout, d'abord il a de la difficulté.

LE PRÉSIDENT :

360

C'est ça. Si vous voulez, Monsieur Godbout, on peut vous repasser un petit peu plus tard, si vous voulez prendre quelques minutes?

M. GÉRALD GODBOUT :

365

Je vais essayer de prendre le dessus.

370

Depuis le 6 juin 2005, ce que nous vivons ne s'explique pas. Nous passons par des états d'âme que nous n'avions jamais pensé vivre. Avant ce jour, nous n'avions qu'une seule idée, une seule intention : vivre tranquille et avec quiétude, notre vie

Ce n'est pas ce que tout le monde veut, vivre une vie paisible?

375

Avant le 6 juin 2005, je partais de l'usine et je retournais chez moi avec mon épouse et nous vivions une vie normale. Depuis ce jour, il n'y a plus de vie normale. Ultramar a tout détruit. Pourquoi? Pour soi-disant le bien public, un projet d'intérêt public? C'est plus un projet dans leur intérêt, leurs poches.

380

Le 16 juin 2005 l'Assemblée nationale, le Parti Libéral du Québec, le Parti Québécois, l'ADQ nous ont condamnés, ainsi qu'Ultramar, à vivre à côté d'un pipeline avec un stress. Stress d'insécurité, stress de poursuite dû à une faute intentionnelle – ce n'est plus une faute lourde,

385 c'est une faute intentionnelle – un stress qu'une autre compagnie privée vienne nous voler une autre partie de notre terrain, stress d'un bris de contamination de notre propriété privée, notre terrain, notre nappe d'eau; perte de quiétude où l'on peut se reposer dans le cas d'une maladie; une baisse de valeur de notre propriété; perte de jouissance de mes arbres et d'une partie de notre terrain au profit d'une compagnie privée; payer des taxes sur un terrain qui ne nous appartient presque plus, sans oublier de demander la permission à Ultramar, et question d'assurance, je ne suis pas convaincu qu'il n'y aura pas d'augmentation.

390 Le Bulletin du BAPE, est-ce qu'il est sorti? Ça fait deux semaines que ma compagnie d'assurance l'attend, puis je l'ai pas eu encore. D'après moi, il n'existe pas pantoute.

LE PRÉSIDENT :

395 Bien, si on fait allusion au même bulletin qu'on a discuté à l'audience, il a été déposé, il a été rendu public, oui.

M. GÉRALD GODBOUT :

400 Oui, du BAPE.

Perte de nos rêves, mais le plus important, la perte de nos droits. La Charte des droits et liberté, la Charte... les droits au Code civil qu'ils ont bafoués mais qui est censé être à chacun.

405 Il est facile pour l'Assemblée nationale de donner ce qui ne leur appartient pas. Chaque parti politique se fait élire à coup de promesses d'environnement, de protection de l'eau, de forêt, de santé et de bien-être pour une meilleure qualité de vie, tant pour les générations actuelles que futures.

410 Pourtant, ces partis politiques ont donné le pouvoir à une compagnie privée de nous exproprier. Quel message le gouvernement, l'Assemblée nationale laisse-t-il aux jeunes qui commencent leur vie? Le message est le suivant : rien ne sert de travailler avec dur labeur, d'avoir quelque projet que ce soit, de vous établir, de vous construire, d'avoir des rêves, car le jour où une compagnie privée aura des projets comme celui d'Ultramar, ils auront toujours priorité.

415 Ils ont tout de leur côté : la loi 299, pour ne pas que des spéculateurs tirent profit démesuré d'un pouvoir de blocage après que d'autres propriétaires auront négocié puis accepté une entente qu'ils jugent raisonnable. Ce n'est pas les spéculateurs... ce n'est pas nous les spéculateurs, c'est eux, avec leurs firmes d'avocats, tant canadiennes qu'américaines, et tout l'argent nécessaire pour faire respecter leur loi, leur justice.

420 Nous n'avons aucune confiance en la direction d'Ultramar et leur maison mère au Texas. Leur faire confiance? Nous n'avons qu'à regarder le détaillant de l'Île d'Orléans, monsieur Ferland, qu'ils sont en train de détruire petit à petit.

425 Nous sommes pris dans les serres de l'aigle et je n'ai jamais entendu ou vu que la proie avait réussi à se libérer de ses serres mortelles.

430 Avril 2006, j'ai accepté de rencontrer Louis Bergeron et Bruno St-Laurent, ici à Princeville au restaurant Turlututu. Je ne voulais pas les voir chez nous. Est-ce que vous vous souvenez Monsieur Bergeron et Monsieur St-Laurent qu'est-ce que vous m'avez offert ce soir-là? La deuxième affirmation – on va commencer par la deuxième – vous m'avez dit, Louis Bergeron, que certaines personnes croient qu'ils vont perdre la raison face à votre projet, que Ultramar s'engage à payer les primes d'assurance, que vous allez déménager ma maison au bout de mon terrain. Je vous ai demandé d'avoir confirmation par écrit. Louis Bergeron, vous m'avez dit que je recevrais
435 une lettre dans les deux semaines. Avril 2006 à avril 2007, un an, et je n'ai rien reçu.

440 La première affirmation que Louis Bergeron a dit – ça, ma parole vaut celle de Louis Bergeron et de Bruno St-Laurent – que je fais partie des 50 dossiers particuliers. J'ai compris pourquoi le maire de Princeville m'a dit, le 4 juillet 2005 après la réunion du conseil, à la période des questions, j'ai mentionné que j'étais affecté par le pipeline d'Ultramar : « Allez-vous m'aider? » Le maire a répondu : « Oui, on va t'aider, on travaille sur ton dossier. » Je lui ai demandé : « Qu'est-ce que vous allez faire? » Il m'a dit : « On va t'aider. » La troisième fois, j'ai dit : « Je veux savoir qu'est-ce que vous allez faire. » Savez-vous ce qu'il m'a répondu le maire de Princeville? Il y avait les six conseillers comme témoins puis il y avait neuf témoins dans la salle, ça fait 15
445 personnes : « Gérald, tu prendras l'argent de l'expropriation, tu iras t'établir ailleurs. »

Ça fait 45 ans que j'habite à Princeville, je pensais avoir un sentiment d'appartenance à cette Ville, mais je me suis trompé.

450 La sécurité : une conduite d'un diamètre de 16 pouces et d'une épaisseur d'un quart de pouce d'acier de qualité supérieure répondant aux spécifications sévères d'Ultramar, lesquelles reposent sur les normes en vigueur dans l'industrie. Ce n'est par le ministère de l'Environnement qui décide de l'épaisseur de la qualité? Il n'y a même pas de réglementation de pipeline au Québec. C'est juste l'article Z662 de l'ACNOR.

455 La distance : 250 kilomètres, 27 vannes de sectionnement. Ça donne une distance de 9.25 kilomètres en chaque vanne. Combien de barils de pétrole contient un tuyau de 16 pouces et d'une longueur de 9.25 kilomètres? Que vont-ils faire pour décontaminer notre puits, notre nappe d'eau, notre terrain advenant un bris? Dans 5 ans, dans 10 ans, dans 15 ans, vont-ils se souvenir
460 de ce qu'ils disent aujourd'hui à ces audiences du BAPE? Est-ce que le gouvernement en place va nous aider ou s'ils vont nous laisser mourir dans ces serres?

465 Pour ce qui est du contrat, tout est de leur côté. Ils ont même enlevé les articles 11.14 à 11.18 du Code civil. Mais même l'article 9.5 du contrat stipule que le propriétaire s'engage à signer tout autre document, et oser tout autre geste que la compagnie peut raisonnablement exiger pour parfaire son intérêt. Ce n'est pas un projet d'intérêt public mais bien un projet d'intérêt privé.

470 Monsieur le président, vous avez dit vous-même, lors d'une séance du BAPE à Plessisville, que vous possédez une propriété à Sainte-Foy, je crois, et que si vous êtes prêt à vendre, le prix ne serait pas le même que si quelqu'un arrivait et qu'il voudrait avoir votre maison à tout prix. Mais nous, nous n'avons pas le choix avec la 229, ils nous la volent.

475 Ultramar a envahi notre milieu de vie, détruit notre qualité de vie et même pris une partie de notre santé. Monsieur le président, je vous ai rencontré à Lyster pour une soirée d'information du BAPE, je vous ai dit ce que je pensais d'Ultramar. Aujourd'hui, je n'en pense pas moins. Mais vous m'avez dit qu'il faut que je reste poli, car tout ce que je dirai va être enregistré et que Ultramar peut se servir de ces paroles pour me poursuivre devant leur justice, pour me prendre ce qu'il me reste. Je vous ai dit que cela voulait dire qu'Ultramar avait le gros bout du bâton et qu'Ultramar disait : « Gérald, crie pas trop fort, laisse-toi faire, ça fera pas mal. »

480 Devant eux, j'ai mal, mais je ne peux crier ma haine. Depuis le 6 juin 2005, Monsieur le président, je me sens dépossédé de tout, de mes droits, de ma liberté, comme ces gens à une certaine époque, qui étaient conduits devant certaines portes de train ou devant certaines portes de camp et que l'on ne revoyait plus jamais.

485 Avez-vous le film le soldat Ryan quand les deux soldats se battent vers la fin du film, il y en a un qui crie : « Ne fais pas ça! Ne fais pas ça! » Mais l'autre lui rentre son couteau dans le côté en faisant : « Chut, chut. Chut, chut. ».

490 Ultramar, je pense qu'ils ne savent pas que nul ne peut être juge, jury, exécuteur, bourreau et héritier à la fois. Peut-être qu'un jour le gouvernement se réveillera quand nous, propriétaires de servitude d'Ultramar, serons prêts à vendre et que des spéculateurs d'une certaine compagnie achèteront les propriétés et qu'ils auront le corridor au complet. Ils n'auront plus qu'à demander quoi que ce soit au gouvernement et posséderont bien plus qu'une emprise, ils posséderont les terres qui longe leur emprise.

495 Je voudrais revenir sur le papier que j'ai signé, l'autorisation de prélèvement. Si une compagnie, n'importe quelle sorte de compagnie m'aurait fait signer ça, j'aurais eu le droit de faire annuler ma signature parce qu'il y a une date sur l'autre, puis quand j'ai faxé ça à l'avocate de Montréal, elle m'a dit : « Monsieur Godbout, ce n'est pas le même papier que vous m'aviez faxé. Ça fait que mes réponses, elle a dit, elles ne valent plus rien. »

J'ai fini, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

505 Merci, Monsieur Godbout. Tout à l'heure dans votre présentation, Monsieur Godbout, vous avez fait allusion à des cas particuliers. Vous avez dit quelque chose comme vous étiez un des 50 cas particuliers. Est-ce que vous pourriez élaborer là-dessus?

M. GÉRALD GODBOUT :

510

C'est ça qu'ils m'ont dit au restaurant Turlututu, Louis Bergeron et Bruno St-Laurent. Quand ils m'ont dit ça, là, j'ai compris pourquoi que le maire de Princeville m'avait dit ça le 4 juillet 2005.

515

LE PRÉSIDENT :

Et ça consisterait en quoi, le cas particulier à votre connaissance?

M. GÉRALD GODBOUT :

520

Parce que le pipeline passe proche de ma maison. Depuis le début que je dis qu'il passe à 100 pieds mais là, eux autres, à la dernière séance, ils ont dit qu'il passait à 225 pieds. À 225 pieds, même si ça saute, Monsieur le président, je ne pense qu'on ait le temps de réagir.

525

LE PRÉSIDENT :

Donc, au début c'était très près et là maintenant ils vous sont revenus pour dire 225 pieds plutôt que 100 pieds. C'est ça qu'on doit comprendre. Je vous remercie.

530

Monsieur Lafond?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

535

Oui, Monsieur Godbout, une de vos grandes préoccupations finalement a trait à votre approvisionnement en eau potable. Est-ce que...

M. GÉRALD GODBOUT :

540

Bien, pas juste l'eau potable.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

545

Bien en tout cas, là, écoutez, je vais vous poser une question puis si j'en ai d'autres vous répondrez. Donc, vous êtes préoccupé par la veine d'eau parce que vous pensez ou vous croyez qu'éventuellement, celle-ci, s'il arrive un incident, elle pourrait être contaminée?

M. GÉRALD GODBOUT :

Oui.

550 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Maintenant, votre puits est situé à quel endroit par rapport...

555 **M. GÉRALD GODBOUT :**

Il est à 100 pieds de la maison.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

560 À 100 pieds de la maison, mais par rapport à l'oléoduc, il serait situé quoi, à 250 pieds?

M. GÉRALD GODBOUT :

565 Je suis bâti au centre de mon terrain. Eux autres, ils disent qu'ils passent à 225 pieds de la maison, ça veut dire qu'ils sont à peu près à 300 pieds de mon puits. Mais la nappe d'eau est à 4 pieds. Même des saisons, quand il y a des étés qui mouillent, elle n'est pas à 4 pieds, elle est à 3 pieds.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

570 Est-ce que vous avez un puits de surface ou un puits artésien?

M. GÉRALD GODBOUT :

575 Un puits artésien.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

580 Et la profondeur de votre puits artésien?

M. GÉRALD GODBOUT :

Une centaine de pieds.

585 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Une centaine de pieds. Maintenant, vous dites, dans votre mémoire, que vous avez consulté des experts relativement à votre puits ou à vos puits. Est-ce que vous avez eu les résultats de cette expertise-là?

590 **M. GÉRALD GODBOUT :**

Pourriez-vous répéter s'il vous plaît, parce que dans mon mémoire j'ai mentionné que...?

595 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Oui. À la page 2 de votre mémoire, je lis ceci :

600 *« Notre principale préoccupation « l'eau potable » parce que dans notre cas passant à moins de 100 pieds de la maison et de l'étable, ayant pris nos informations auprès d'experts, il est plus qu'évident que va être touchée et même lourdement affectée notre veine d'eau, et ceci malgré les dires d'Ultramar. »*

605 Donc, qui sont les experts que vous avez consultés? Est-ce que vous avez un rapport d'expertise?

M. GÉRALD GODBOUT :

C'est la page 2, ça?

610 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Oui, à la page 2 de votre mémoire.

M. GÉRALD GODBOUT :

615

Pourriez-vous le tourner?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

620 Bien sûr. Vous pouvez venir voir, si vous voulez, Monsieur Godbout, il n'y a aucun problème.

M. GÉRALD GODBOUT :

625

Ça c'est l'écriture de ma femme.

Quand nous avons fait creuser notre puits, celui qui est venu creuser notre puits, il m'a dit, il dit : « Le jeune, tes arbres, ça l'est ton filtre à eau. Il dit : Coupe-les puis tu n'auras pas de la belle eau comme tu as aujourd'hui. »

630

Quand j'ai eu mes deux cheveux, j'ai bûché pour faire mes trois champs puis depuis ce temps-là, j'ai de la mauvaise eau. Il a fallu que je mette 4 000 \$, ça je peux amener les factures

là-dessus, puis même, il a fallu que je change une autre machine d'eau pour rendre mon eau encore plus belle.

635

Avec la lisière qu'ils vont couper de 60 pieds par 1 102 pieds, je ne pense pas que mon eau va prendre du mieux. J'ai fait creuser mon puits par J.E. Massé de Victoriaville.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

640

Donc, le rapport d'expertise proviendrait de ce puisatier-là?

M. GÉRALD GODBOUT :

645

Pardon?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

650

Le rapport d'expertise, en fait, les informations par rapport à votre puits viendraient du puisatier?

M. GÉRALD GODBOUT :

655

On se base sur quand ils sont venus creuser notre puits en 78, c'est ça qu'ils nous ont dit.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

660

O.K. Parfait. Maintenant, une dernière question, Monsieur Godbout, quelles sont les raisons qui vous incitent à penser que vous serez responsable de l'oléoduc qui sera enfoui sur votre propriété?

M. GÉRALD GODBOUT :

665

Cette partie-là, je n'irai jamais là-dessus, moi. Je n'irai jamais là-dessus, sur cette partie-là. Pensez-vous que je suis intéressé à perdre qu'est-ce que j'ai? Répondez-moi franchement, là. Moi, j'ai rien demandé à Ultramar. Ma seule idée, moi, là, quand j'ai acheté ce terrain-là, c'était de passer ma vie là, puis de vivre tranquille. Je n'ai pas à être responsable d'un pipeline qu'on ne veut pas et je n'ai pas à être responsable d'un pipeline d'une compagnie privée.

670

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Oui mais, Monsieur Godbout, il y a des raisons qui vous incitent à penser ça, lesquelles raisons?

M. GÉRALD GODBOUT :

675

Pouvez-vous faire confiance à une compagnie qui nous dit : « Oui, on va vous envoyer une lettre d'ici deux semaines. » Ou qu'ils nous disent comme... Je pourrais vous dire qu'il y a des personnes étrangères qui sont plus au courant de notre dossier à moi. Quand un agent de liaison dit : « Monsieur Godbout... » Il dit à une certaine personne : « Monsieur Godbout, il a pas besoin de s'inquiéter, nous autres, Ultramar, ça nous fait pas peur d'acheter une maison puis de la revendre à ceux qui vont vouloir rester à côté d'un pipeline. »

680

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

685

Puis vous n'avez pas eu d'autres discussions avec Ultramar relativement à l'acquisition de votre résidence?

M. GÉRALD GODBOUT :

690

Non, non. J'ai plutôt l'impression que leur but, là, c'est de nous étirer. Ça fait deux ans qu'ils nous étirent. Ça fait deux ans. Il y a des soirs, Monsieur Lafond, si je vous disais que quand je me couche, là, osti! ça sent le gaz! Puis il passe même pas. Non, vous n'avez pas d'affaire à rire, c'est vrai.

695

J'ai rencontré une personne, là, le pipeline passe même pas. Il dit : « Ils vont passer là. » Il dit : « À chaque fois que je passe là, j'ai la chienne. » Pourquoi que je serais responsable d'un pipeline qui ne m'appartient pas? Une faute intentionnelle. Au début, c'était une faute lourde, là c'est une faute intentionnelle. Pourquoi qu'ils mettent pas l'immunité d'une faute, l'immunité contre toute poursuite?

700

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

705

Bien, écoutez... vous savez, Monsieur Godbout, qu'on ne peut pas vivre... Il n'y a pas un gouvernement au monde qui donnerait l'immunité, parce qu'à ce moment-là, ça veut dire que moi, demain matin, je peux partir avec un revolver puis descendre n'importe qui puis je vais avoir l'immunité. Donc, vous comprendrez que c'est difficile de donner l'immunité à quelqu'un.

M. GÉRALD GODBOUT :

710

Bien n'importe qui peut rentrer sur mon terrain. N'importe qui va pouvoir rentrer sur mon terrain. Il y a des VTT qui passent encore sur la route 263 Nord, là, qui vous dit qu'ils prendront pas ça, cette emprise-là. Les chasseurs qui viennent sur mon terrain chasser. Il y a des pancartes quasiment tout le tour de mon terrain, dire : « Défense de chasser », puis quand je prends une marche dans le bois, sur mon terrain, j'en vois, mais quand ils me voient, par exemple, ils déguerpissent. C'est ça qui me fait peur.

715

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Vous ne pouvez pas être responsable de d'autres personnes, Monsieur Godbout.

720 **M. GÉRALD GODBOUT :**

Qu'ils me le mettent par écrit, eux autres. Qu'ils me le mettent par écrit eux autres, que je ne serai pas responsable d'un pipeline.

725 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Parfait. Merci, Monsieur Godbout.

LE PRÉSIDENT :

730

Merci, Monsieur Godbout pour votre présentation. Nous allons maintenant inviter monsieur Benoît Vigneault.

Bonsoir, Monsieur.

735

M. BENOÎT VIGNEAULT :

Bonsoir. Benoît Vigneault. Mémoire : présentation de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal.

740

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début du mémoire : « Je me nomme Benoît Vigneault et je suis propriétaire [...] »

Fin du mémoire : « [...] de privilège en tant que propriétaire d'un boisé. »

745

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Vigneault. Donc, vous avez dit que vous étiez propriétaire d'un terrain boisé. Alors, si j'ai bien compris, le terrain est dans... vous, vous êtes dans quel secteur du projet?

750

M. BENOÎT VIGNEAULT :

Plessisville.

LE PRÉSIDENT :

755

Plessisville. Donc, j'imagine propriété est traversée par les lignes d'Hydro-Québec également?

M. BENOÎT VIGNEAULT :

760

Les lignes d'Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

765

Hydro-Québec. À ce stade-ci, à l'origine, j'imagine aussi que les lignes, elles ont été installées dans un milieu boisé, donc il y a eu une coupe d'arbres dans ce secteur-là pour les lignes?

M. BENOÎT VIGNEAULT :

770

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

775

O.K. Vous dites, dans votre mémoire aussi, que vous avez drainé les terres. Donc, vous avez fait du drainage dans les milieux boisés également?

M. BENOÎT VIGNEAULT :

780

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

785

Dans ce secteur-là, il y a beaucoup d'eau? Il y a des problèmes d'eau, la nappe...

M. BENOÎT VIGNEAULT :

C'est mouillé. C'est mouillé beaucoup. Il y a de la terre noire.

790

LE PRÉSIDENT :

C'est de la terre noire, O.K. C'est ça, j'ai remarqué ça. On a circulé dans le secteur, soit vers Lyster ou bien vers Plessisville, Princeville, c'est ça qu'on voit, qu'on est dans un milieu, quand même, une certaine proportion de milieu humide.

795 **M. BENOÎT VIGNEAULT :**

C'est des terres qui ont beaucoup de projets pour la canneberge.

800 **LE PRÉSIDENT :**

Effectivement, quand on s'en va vers Villeroy, c'est ça. Mais néanmoins, lorsque vous faites des travaux massifs de drainage, il semble effectivement, lorsque je me promène un peu partout dans le secteur, on voit que tout le monde s'est mis à faire du drainage. Vous n'avez pas peur que dans quelques années, que les milieux humides aient disparu dans leur ensemble? 805 Parce que là, ça semble être assez généralisé, le drainage. Les fossés d'égouttement sont très profonds, là, on parle des fossés de deux mètres?

M. BENOÎT VIGNEAULT :

810 Non, c'est pas profond, c'est à peu près 2 pieds et demi; 2 pieds et demi, 3 pieds.

LE PRÉSIDENT :

815 Parce que ceux que j'ai remarqués, il y en avait – peut-être pas le vôtre, là, mais j'en ai remarqué en m'en venant.

M. BENOÎT VIGNEAULT :

820 On a des cours d'eau qui sont les principaux, eux autres sont creux, mais le restant c'est pas creux.

LE PRÉSIDENT :

825 Mais sur le chemin en s'en venant tout à l'heure, bon, pour une raison de mécanique on n'a pas passé directement pour venir ici de la 20 jusqu'à Princeville, on a passé par Plessisville, on a dû sortir plus rapidement parce que la voiture ne pouvait pas rouler assez vite, mais j'ai remarqué dans le chemin qui s'en va vers Plessisville, il y avait des fossés d'égouttement très profonds, et on en voit un peu partout.

830 **M. BENOÎT VIGNEAULT :**

Oui. Non, mais il y a beaucoup de fossés pour drainer le chemin aussi, là.

LE PRÉSIDENT :

835 O.K. Alors, je vous remercie.

Monsieur Lafond?

840 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Oui, juste une petite question. Vous souhaitez que le trajet soit modifié?

845 **M. BENOÎT VIGNEAULT :**

Oui.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

850 Est-ce que vous avez une solution à nous donner?

M. BENOÎT VIGNEAULT :

Qu'ils l'envoient dans l'embranchement de la 20.

855

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Pardon?

860 **M. BENOÎT VIGNEAULT :**

Qu'ils le mettent dans l'embranchement de la 20.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

865

D'accord, merci.

LE PRÉSIDENT :

870 Merci pour votre témoignage.

Nous allons maintenant inviter madame Lucie Samson-Turcotte et monsieur Guy Turcotte.

Alors, à vous la parole.

875

M. GUY TURCOTTE :

Monsieur le président, on fait partie de ceux qui ont demandé une audience publique au ministère de l'Environnement parce que nous sommes propriétaires de boisés. Ma famille est

880 propriétaire de ces boisés-là depuis 1945. Je suis le troisième dans la famille à être propriétaire et, en tout cas, j'ai des enfants puis j'ai des petits-enfants, puis j'espère qu'ils vont avoir le goût de continuer à faire ce qu'on fait.

885 Mon père a fait de l'aménagement sur ces terres-là, dans ce temps-là ça ne s'appelait pas de l'aménagement, ça s'appelait des coupes totales, des coupes partielles, parce que c'était un revenu d'appoint pour lui, comme pour nous.

890 Nous, ce que l'on défend, c'est le travail de toute une vie, de mes parents, de nous autres. Nous autres, ça fait depuis 1978 qu'on s'occupe de ces terres-là. Et puis ce que l'on trouve, nous autres, c'est que ce que l'on connaît de nos terrains, ce que l'on connaît de tout ce que l'on vit depuis le nombre d'années qu'on vit de la forêt, c'est qu'on n'est pas écouté ni par le ministère de l'Environnement, ni par personne, lorsque vient le temps de mettre notre opinion sur un projet comme ça.

895 Je ne sais pas si vous avez pris connaissance qu'à chaque fois que les gens sont intervenus dans les assemblées du BAPE antérieures, les gens parlent des incohérences de profondeur. Nous autres aussi, on en a parlé.

900 Je ne peux pas croire, moi, qu'on n'est pas capable d'être conscient en tant que propriétaire, en tant que cultivateur, en tant que forestier, de savoir qu'est-ce qui est faisable chez nous.

905 Une autre chose qu'on trouve qui n'est pas d'appoint, c'est que Ultramar soit le maître d'œuvre de son propre pipeline. Je trouve que c'est pas correct parce que Ultramar devra répondre d'une poursuite envers Ultramar, c'est un peu illogique.

910 Ensuite de ça, lorsqu'on parle de la *Loi d'expropriation* : nous, ce qu'on se demande c'est qu'habituellement, on ne connaît pas beaucoup des projets mais on a eu assez de servitudes sur les terres qu'on a pour connaître un peu comment ça marche, un projet. Et puis un projet qui commence par la *Loi d'expropriation* avant de faire accepter un tracé, avant de faire accepter quoi que ce soit, anciennement il y avait un terme qui appelait ça : « mettre la charrue en avant des bœufs. »

915 C'est immoral de mettre des pressions de même sur les propriétaires, de commencer, quand vous rentrez dans les maisons puis dire : écoute, là, si t'es pas capable de nous comprendre, là, on a la loi d'expropriation. Ça annule toute possibilité de négociation.

920 Nous autres, on trouve que dans un dossier de même, si jamais le gouvernement dit : il n'y a pas d'autre place pour passer que passer chez vous, bien qu'il commence par nous montrer qu'il n'y a pas d'autre place pour passer quand il y a une emprise de VTT à 1.5 kilomètre du tracé actuel qu'eux autres ils veulent passer, qu'il y a déjà un gazoduc dedans... Ça, ils ne veulent pas étudier ça.

La ligne d'Hydro, elle a 535 pieds de large. Et il y a une chose que je veux rectifier sur la ligne d'Hydro : ce n'est pas un projet, c'est deux projets.

925

En 1963, le projet était de 300 pieds de large. Après ça, en 65, ils sont arrivés avec un projet de 235 pieds de large de plus, ça faisait 530 pieds de large. Chaque tour a 45 pieds de pattes. Ça fait que si vous faites le calcul, un tuyau de 16 pouces, d'après moi, un gars qui est adroite un peu, un ingénieur qui sait calculer, il doit être capable de passer ça dans le bord de l'emprise sans couper des érables de 75 ans pour passer à 60 pieds en dehors de la ligne d'Hydro. C'est pas normal de réfléchir de même.

930

Ensuite de ça, nous autres, on considère que c'est de leur donner un chèque en blanc de signer les documents qu'ils nous demandent de signer. On va dans une assemblée publique, ils nous donnent un document, ils disent : « Allez-vous en chez vous, étudiez ça à tête reposée. Il va y avoir un de nos agents qui va vous contacter. »

935

Lorsque l'agent vient chez nous, il mentionne rien que c'est pas le même document mais il y a deux lignes de différence sur le document, puis vous les avez reçus en annexe, ce document-là, les deux lignes qu'ils ont rajoutées, là, ça veut dire que tu vas signer tout ce qu'ils veulent avoir après.

940

Dans le fond, là, si le projet est bon, s'il est valable, pourquoi faire qu'on marche tout le temps avec une petite cachotterie, avec... Le document qu'ils nous ont donné la première fois, s'il n'était pas bon, c'était à eux autres de nous en envoyer un par la malle avant que l'agent rentre chez nous puis nous dire : on s'est trompé ou l'UPA ou le gouvernement nous a demandé de rectifier notre document. Étudiez-le, puis après ça notre agent va vous rencontrer. Ou que l'agent serait venu dans nos maisons puis qu'il aurait dit : le document, il est pas bon, regardez c'est un nouveau document.

945

950

Bon. Après ça, ils nous blâment de ne pas avoir signé pour 300 \$ un document qu'ils ont voulu nous déjouer.

Il y a un autre thème qu'on a parlé dans notre mémoire, c'est les redevances. Eux autres, ils se refusent de parler de redevances annuelles, une vraie redevance annuelle. Je ne parle pas d'un montant, annuité, comme eux autres ils veulent faire, là, divisée par 20 ans.

955

Toutes les autres grandes entreprises, que ce soit les tours de communication ou des choses de même, ils acceptent de payer annuellement un droit. Nous autres, chez nous, on va avoir des inconvénients, c'est annuellement. C'est pas une fois, O.K.? On va avoir des problèmes à circuler là-dessus, on va avoir des permissions à demander pour travailler, c'est annuellement.

960

Ils disent qu'ils veulent avoir un bon contact avec les propriétaires, qu'ils acceptent de donner un montant de dédommagement au départ puis de payer annuellement un montant. Ça s'appellera ce que ça voudra, quand même que ça s'appellera une redevance ou un impôt foncier ou je ne sais pas quoi. Mais là, ils garderaient contact avec les propriétaires, puis ça aurait plus de bon sens que de donner un petit montant, puis on n'a plus d'affaire à vous autres.

965

970 Hydro-Québec, en 1965, c'est de même qu'ils ont réglé. Les gens n'avaient pas le choix, ils se faisaient expropriés ou bien dont ils prenaient le chèque de 1 600 \$ pour un lot de 5 arpents, O.K.? Mais les gens là, en 1965, ils ne savaient pas ce qu'ils signaient. Aujourd'hui, on sait pas tout à fait ce qu'on signe pour un pipeline, mais on a 40 ans d'expérience sur l'autre emprise qu'on a chez nous puis la double emprise d'Hydro-Québec. Puis là, eux autres, ils viennent nous rajouter une troisième emprise, puis ils refusent d'appeler ça une addition d'emprise.

975 Moi, je ne comprends pas pantoute comment ça se fait, ça, qu'ils utilisent toute leur science, tout leur cerveau pour rien amener de constructif pour les propriétaires. Tout ce qui est constructif, c'est pour leurs poches. Puis on sait à qui ils appartiennent Ultramar, ils appartiennent à Valéro Corporation du Texas. C'est toujours bien pas eux autres qui vont venir nous faire des belles choses puis des avantages pour les propriétaires.

980 Moi, je considère que s'ils ne veulent pas admettre l'addition d'emprise, là, c'est justement une façon de ne pas admettre ce qu'ils font réellement chez les propriétaires, de rélargir une emprise qui a déjà 530 pieds de large.

985 Puis madame, elle nous avait dit qu'on avait le droit de ramener des choses qu'on avait oubliées dans la première partie de notre mémoire. Moi, je trouve que si Ultramar considère qu'il y a rien qu'eux autres qui ont raison à cause de la *Loi d'expropriation*, bien ça veut dire qu'ils ont commencé par la mauvaise place.

990 On va prendre la profondeur... tout le monde s'entend pas pour la profondeur. Je vous ai mis dans le nouveau document, là, eux autres ils disent : les machineries aujourd'hui, ils ont eu plus grande capacité portante, donc elles ne toucheront pas au tuyau.

995 La capacité portante qu'il y a sur un pamphlet de compagnie, c'est une machine qui est arrêtée. Vous pouvez prendre une pelle mécanique qu'on met actuellement sur une tête débroussailleuse ou sur une tête abatteuse, là, vous allez la mettre ici dans la salle, puis à ce qui paraîtrait que c'est pas plus pesant que nous autres. Mais mettez la pas en mouvement, par exemple, mettez la pas sur la traction puis faites la pas travailler puis faites la pas passer 20 fois ici sur le plancher.

1000 Bien, c'est ça qui va arriver sur notre terrain. Eux autres, ils prennent un rapport d'ingénieur puis ils disent : regarde, la capacité portante de la pelle mécanique qui va aller travailler chez vous, là, c'est de tant au pouce carré. Mais ça, là, c'est arrêté, ce n'est pas une machine en mouvement.

1005 La machine qui bûche, la multi, elle, elle passe une fois, puis elle est capable de prendre le bois de chaque côté d'elle puis bûcher une bande d'environ 20 mètres de large en s'en allant une fois. Elle revient dans une autre bande. Mais le porteur, le transporteur, lui, pour mettre le bois au bord, il faut qu'il passe plusieurs fois à la même place. Ça fait que le crime de tuyau, là, s'il n'est pas assez creux, le transporteur mais qu'il passe dessus... il passe pas rien qu'une fois, là, pour sortir ses voyages de bois : où est-ce que la bûcheuse a passé une fois, le transporteur va peut-être passer, lui, 35 fois.

1015 1.2 mètre, là, eux autres ils disent deux fois en dessus de ce que la CSA demande. Ils
disent que la CSA, elle demande 0.6 mètre. Ils ne nous ont pas dit dans quelle condition. Parce
que la CSA, elle dit en même temps, un peu loin dans son document, qu'il faut tenir compte du gel.
Puis le gel, ils disent que ça peut aller de 1 à 1.3 mètre, O.K.? Vous avez parlé tantôt, Monsieur,
que nous autres on a beaucoup de terre noire ici... Oui, tout dépendant de la force du gel puis de
1020 la couverture de neige, puis vous avez parlé tantôt qu'on a de la terre noire ici. Vous savez, une
terre noire, c'est pas facile à faire geler mais un coup que la gelée est rentrée dedans, elle
descend. Puis on a des secteurs aussi qu'il y a beaucoup de terre jaune ou d'argile. Ça fait que le
tuyau, il est-tu extensible, lui? Si on voyage dessus puis ça gèle, vous savez ce que ça fait un
chemin qui gèle? Quand on passe au printemps, les calvettes, à toutes les calvettes, les calvettes
sont restées basses puis le chemin a levé.

1025 Bon. Bien, ça va être la même affaire avec le pipeline. Ça va lever à des places puis ça va
descendre, ça, avec la gelée. La profondeur, elle est pas assez grande. Puis ça, c'est l'opinion de
tous les producteurs, de tous les propriétaires.

1030 Eux autres, leurs ingénieurs disent : non, on n'a pas besoin d'aller plus creux. Puis moi,
c'est ça que je trouve, il y a aucune entente avec eux autres, il y a rien à comprendre. Il y a
d'autres tracés qui seraient préférables, qui seraient moins dommageables pour l'agriculture puis
la forêt, puis qu'ils prennent le temps de les étudier, c'est pas une course, ça. On n'a pas besoin
d'un pipeline à rabais, là. Qu'ils mettent l'argent qu'il faut, qu'ils mettent le temps qu'il faut puis
1035 qu'ils en fassent un pipeline à la bonne place puis au bon coût. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

1040

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1045 Dans votre mémoire à la page 12, vous souhaitez qu'il y ait un autre poste de
compensation qui soit ajouté pour des demandes ou exigences futures. À quoi pensez-vous
exactement?

M. GUY TURCOTTE :

Bon, lorsqu'on a fait les mémoires, c'est ça. On a parlé – à la page 12 vous dites?

1050 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Oui.

1055 **M. GUY TURCOTTE :**

« Arrêtez de couper les terres en deux... », est-ce que c'est ça? C'est « Arrêtez de couper les terres en deux [...] Ajoutez d'autres postes de compensation s'il y a ajout de nouvelles demandes ou exigences futures. »

1060 Bon. On avait parlé que... plus tard, ils disaient : « Si vous voulez faire de la remise en culture. » Dans notre addenda, on a mis justement un texte sur ça, avec une annexe qui démontre... On a demandé il y a 10 ans à Hydro-Québec – Hydro-Québec, ils disent à tout le monde puis ils disent publiquement : ah, bien quand les gens veulent faire de la remise en culture sur nos vieilles lignes, on est prêt à les aider.

1065 Nous autres, est on un groupe à Lyster qui a fait une demande par le Développement économique régional puis ça a été refusé : « Non, ça coûte trop cher, on n'a pas les moyens... » patati, patata. On se dit : il y a 535 pieds de large pour la ligne d'Hydro, puis ça c'est utilisé seulement qu'aérien, la ligne d'Hydro. Puis là eux autres, ils mettent un pipeline qu'ils veulent utiliser, admettons, 50 pieds de large de plus ou même plus que 50 pieds de large, on va être rendu avec une bande de presque que 600 pieds. Ça s'est plus que trois arpents de large ça, Monsieur. Il y a des gens qui achètent des terres, là, puis qui n'ont pas ça trois arpents de large. Puis nous autres, là, juste en servitude, on va avoir plus qu'un autre propriétaire a en terre. Puis on a le double de l'autoroute 20 en largeur d'emprise.

1075 Ça fait que si plus tard on veut le faire mettre en agriculture, on est sûr que la réponse va être non. Parce qu'à 0.9 mètre ou à 1.2 mètre, il sera pas question, il n'y a pas une machinerie lourde qui va être capable de faire de la remise en culture sur le pipeline. Donc, s'ils acceptent pas de mettre quelque chose pour les demandes futures comme celle-là ou de tout le mettre en culture
1080 immédiatement au départ, c'est un non sens, c'est de se ramasser encore avec une bande de terrain absolument inutilisable, puis qu'on paye les taxes, puis qu'on a des pertes de revenu à chaque année.

1085 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Vous dites que les installations d'Ultramar sont pour une durée de vie de 40 ans.

1090 **M. GUY TURCOTTE :**

Oui.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

J'aimerais ça savoir à quelle place vous avez pris vos sources?

1095 **M. GUY TURCOTTE :**

1100 Durant les assemblées du BAPE, ils ont parlé que les installations de pipeline étaient bonnes entre 40 et 50 ans. Nous autres, on dit que c'est anormal de demander une servitude perpétuelle, parce que perpétuelle vous savez ce que ça veut dire, là, pour Hydro-Québec, pour ces compagnies-là, c'est pour toujours.

1105 Il y a 40 ans passées, lorsque mon père a signé le contrat, c'était marqué : servitude totale et perpétuelle. Mais il ne savait pas que même après sa mort, les autres continueraient à perdre des revenus sur le terrain puis continueraient à payer les taxes foncières. Nous autres, là, on le sait.

1110 Mettons que si c'est pas pour 40 ans, que ce serait bon pour jusqu'à 60 ans, nous autres ce qu'on veut, c'est que le contrat, il soit bon pour le nombre d'années que le tuyau est bon. Je le sais pas s'ils peuvent le mettre, soit pour 40 ans puis après ça renouvelable à chaque 10 ans d'espérance de vie ou quoi que ce soit.

1115 Mais c'est anormal de céder du terrain, au nom de nos enfants, de nos petits-enfants. C'est illogique de faire ça. Il faut que ce soit un contrat qui soit limité en temps. Ça n'existe pas, ça, des choses de même, ça existe juste pour favoriser des choses comme Hydro-Québec puis des pétrolières.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1120 Monsieur Turcotte, à la page 29 de votre mémoire, on peut lire :

« Actuellement, Ultramar vend des heures à des tiers pour des fins de transbordement à son qui de Lévis-Lauzon. »

1125 Est-ce que vous pourriez être un peu plus explicite en ce qui a trait à ça?

M. GUY TURCOTTE :

1130 Oui, Monsieur. J'ai écouté les audiences du BAPE sur Internet, et puis à un moment donné, ils ont parlé des heures d'attente. Il y a des gens qui ont demandé s'ils utiliseraient plus le bateau. Et puis il y a quelqu'un d'Ultramar qui a répondu, bien, qu'il y avait beaucoup d'heures d'attente. Puis je ne saurais pas, de mémoire, dire si c'est vous, Monsieur Lafond, ou si c'est monsieur Germain qui a demandé à quoi étaient dues ces heures d'attente-là. Et puis il y a une réponse qui a été donnée comme de quoi qu'il y avait une utilisation par des tiers, des espaces maritimes d'Ultramar.

1135 Ça fait qu'à ce moment-là, on se demande que s'ils ne vendent pas des heures... des heures, je dis des heures, là, mais s'ils ne vendent pas de l'utilisation, s'ils ne louent pas de l'utilisation de leur quai à des tiers, peut-être qu'il y aurait plus de disponibilité pour leur propre transport.

1140 **LE PRÉSIDENT :**

Par contre, simplement préciser, je m'en souviens très bien de la discussion. Les tiers étaient, si je ne me trompe pas, par exemple, si on prend la Basse-Côte-Nord, Harrington Harbor, des endroits comme ça sont desservis, c'est des endroits, des communautés isolées qui ne sont pas desservies par un lien routier. Donc, le seul moyen d'approvisionner en produits pétroliers ces communautés-là, c'est par navire. Je crois que c'était un des cas, là. Le tiers était une compagnie qui venait chercher des hydrocarbures au quai d'Ultramar. Vous comprenez que c'est comme un service essentiel pour les gens de ces communautés-là, en Basse-Côte-Nord. Ils n'ont pas d'autres moyens.

1145

1150

M. GUY TURCOTTE :

D'accord, si c'est comme vous dites mais la réponse qui avait été donnée c'était comme si le quai était utilisé complètement par des tiers. Alors, à ce moment-là la réponse n'avait pas été assez claire, peut-être, ou j'ai mal compris.

1155

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Ce qu'on comprenait c'était... C'est ça, c'est qu'il y avait, dans certain cas Ultramar utilisait lui-même un navire et dans d'autres cas c'était comme un sous-traitant, un intermédiaire qui venait acheter des produits pétroliers en vrac chez Ultramar et allait les distribuer, je crois que c'était à la Basse-Côte-Nord, là, et qu'il y avait éventuellement un projet, là. Je me souviens qu'il avait été discuté aussi, éventuellement, d'approvisionner le Saguenay par navire aussi. C'est dans ce contexte-là que ça avait été discuté.

1160

1165

M. GUY TURCOTTE :

Mais c'est donc au bénéfice d'Ultramar toujours, là.

1170 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, c'est eux qui vendent les produits pétroliers.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1175

Monsieur Turcotte, tantôt vous avez parlé de redevance annuelle. Selon vous, là, cette redevance-là devrait atteindre quels dollars, quelle quantité de dollars? Est-ce que vous avez une idée? Est-ce que vous avez un chiffre en tête relativement à cette redevance-là?

M. GUY TURCOTTE :

1180

Est-ce que j'ai le droit de développer un peu?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1185

Bien sûr, faites-le. On est ici pour vous écouter.

M. GUY TURCOTTE :

1190

Moi, j'ai tous les contrats. Moi, ma mère était très, très particulière puis moi, quand j'étais jeune je la trouvais trop particulière, puis aujourd'hui je la remercie en mosus. Elle a tout gardé les documents, tout ce qui s'est passé avec Hydro-Québec. J'ai les documents, moi, j'ai les cessions des terres de 1800 quelque chose, les terres dont on a la chance d'être propriétaires aujourd'hui.

1195

Puis mes parents, ils ont cédé un droit à Hydro-Québec sur leur propriété, parce qu'ils avaient plus de terre que moi j'en ai, ils en ont vendu d'autres, pour 1 600 \$ par lot de cinq arpents, en 1965, qui a été signé, le contrat, pour les deux servitudes. Ils ont fait un seul contrat mais pour les deux projets.

1200

1 600 \$ à l'époque, puis si vous voulez avoir des preuves, bien je prendrai le temps d'aller chez le notaire puis vous envoyer les papiers de ça. Un lot en 1965, selon la qualité de bois qu'il y avait, là, se vendait entre 2 000 \$ et 5 000 \$. À l'époque l'UCC – puis vous en avez des copies, là, que l'UCC était dans le dossier – l'UCC disait aux propriétaires : « Hey! Contentez-vous de ça. Vous êtes bien payés en maudit, vous aurez jamais mieux que ça. » Puis le député de l'époque, il disait : « Hey! Hey! Fermez vos gueules, allez pas vers l'expropriation, là, ça va bien, votre affaire, là, acceptez le 1 600 \$ du lot. »

1205

Mais aujourd'hui, là...

LE PRÉSIDENT :

1210

L'UCC pour notre bénéfice, c'est?

M. GUY TURCOTTE :

1215

C'est le parent de l'UPA. C'est le grand-père de l'UPA.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

En fait c'est l'Union des cultivateurs...

1220 **M. GUY TURCOTTE :**

Catholiques.

1225 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Catholiques. Oui, c'est vrai, il y avait beaucoup de catholiques à l'époque plus qu'aujourd'hui.

1230 **M. GUY TURCOTTE :**

La plupart des cultivateurs étaient catholiques. Là, je suis en train de perdre le fil de mon idée avec votre affaire.

1235 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi.

1240 **M. GUY TURCOTTE :**

Tout le monde qui entourait le projet dans ce temps-là, ils disaient : « Hey! Hey! Turcotte, assied-toi là, jappe pas trop fort. Vous êtes bien payé pour la valeur des terres... » puis patate, patate. « Acceptez ça, là, puis allez pas en expropriation. Défendez-vous pas. »

1245 Nos parents, ils ont accepté puis pas longtemps après, ils se sont rendus compte que ce n'était pas logique. Tu sais qu'avec la valeur des terres qu'on sait aujourd'hui – aujourd'hui une terre vaut combien de fois ce qu'elle valait? Elle vaut 67 fois ce qu'une terre valait en 1965. Ça fait que ça vous donne un petit idée que le petit 1 600 \$, là...

1250 Moi, sur le lot qu'ils veulent passer, Monsieur, en taxes foncières municipales, je paye 1 560 \$ par année de taxes. 10% de mon terrain est concédé à Hydro-Québec. 10% du terrain que j'ai absolument aucun revenu dessus, puis mon père a toujours payé les taxes puis moi j'ai toujours payé les taxes à la place d'Hydro-Québec.

1255 Ça fait que le petit 1 600 \$, là, il est mangé ça fait longtemps en taxes puis en pertes de revenus, parce que mon père, il a perdu une coupe de bois, là, dans l'espace de 40 ans, puis moi j'en ai perdu une coupe de bois. Ça fait que comptez-le : 10 hectares avec, pas le prix du bois de cette année, parce qu'il est à terre, là, mais le prix dans les années normales, 10 hectares, ça représentent un bon montant d'argent. Ça fait deux coupes de bois sur 10 hectares qu'on a perdues dans 40 ans.

1260 Le chiffre exact, je pourrais pas vous le chiffrer, je suis pas un actuair, là. Il y a des gens qui seraient sûrement capables de le compter, qu'est-ce que ça vaut. Mais moi je dis, là, si la

compagnie n'est pas capable de donner aux propriétaires un montant équivalent à qu'est-ce que ça leur rapporte, eux autres, en avantages puis en valeur...

1265

Tu sais, un train qui se promène, là, le train va tout le temps user puis ça ne doit pas faire monter leurs actions, ça, d'acheter un train, d'acheter des wagons. Quand même qu'ils achèteraient 100 wagons demain matin, eux autres, pour charrier du fuel, ça ne fera pas monter leurs actions. Quand même qu'ils achèteraient un bateau, ça ne fera peut-être pas monter leurs actions tant que ça. Et mais qu'ils aillent un pipeline dans la terre, sur mon terrain à moi, que ce n'est pas eux autres qui le supportent, là, leurs actions vont monter.

1270

Tu sais, ils disent : c'est la sécurité d'approvisionnement. C'est la sécurité pour le public. Le mot « sécurité », il vient partout, mais il y a la crime de sécurité dans la poche aussi, là, qu'ils ont, eux autres, dans la tête. Pourquoi qu'eux autres, ça leur amènerait des bénéfices puis que le propriétaire, lui, il en tirerait rien? Tu sais, ils vont donner un petit chèque de 5 000 \$ pour traverser un lot pour la perpétuité. C'est ça qu'ils font à l'heure actuelle. Est-ce que c'est logique? Un lot de cinq arpents de large, Monsieur, qu'ils vous le coupent en deux? Vous avez des inconvénients à chaque année dessus, puis vous avez les assurances. Tantôt, là, vous avez discuté avec monsieur Godbout, là, puis... et que j'aurais aimé être proche du micro.

1275

1280

Dans mon mémoire, je vous dis, là, la vraie loi – puis ça c'est selon des avocats des assurances – la vérité, là, c'est une couverture de risque qu'on a. Ça fait qu'arrêtons de se mettre la tête dans le sable, sacrebleu, là, puis soyons réalistes. Une couverture de risque ça veut dire quoi? S'il y a plus de risques chez nous, bien je n'ai pas la même couverture ou bien donc je n'ai pas le même prix, mais il y a quelque chose qui change. Ça fait que soyons honnêtes, là, arrêtons de jouer sur les mots. Moi, je n'aime pas ça pantoute.

1285

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1290

Dans votre mémoire aussi, vous demandez que le taux d'intérêt des compensations soit fixé par la Banque du Canada, plus 5%.

M. GUY TURCOTTE :

1295

Oui.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1300

Est-ce que vous pourriez m'expliquer?

M. GUY TURCOTTE :

1305

Bien, sais-tu... moi, je ne voudrais pas être impoli, là. Vous nous avez demandé d'être poli pour défendre nos dossiers. Mais moi, je me dis : c'est la Banque du Canada qui fixe le taux, c'est pas la Banque canadienne, c'est pas la Banque de Montréal, s'il y a quelqu'un qui peut

1310 choisir une banque, ils choisiront peut-être la banque qu'ils voudront, mais pourquoi qu'ils n'iraient pas sur le taux... Regardez, le monsieur tantôt, là, qui a passé avant nous autres, il dit : ça fait deux ans qu'ils nous harcèlent, ça fait deux ans qu'ils nous achalent. Ça nous donne pas une crime de cenne, ça. Pourquoi que le taux serait pas le taux d'une créance plus ou moins ordinaire, là? C'est sûr et certain, une bonne créance c'est quoi, 2%, là? Mais là, depuis deux ans que ça traîne, là, ils pourraient mettre le taux un peu plus haut.

1315 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Vous demandez également que les conditions de sécurité soient les mêmes, que le projet passe sur une propriété privée ou encore sur une emprise d'Hydro-Québec ou du MTQ. Ce n'est pas le cas selon vous?

1320 **M. GUY TURCOTTE :**

1325 Non. Selon moi, c'est pas le cas. Parce que dans la qualité du pipeline qui va être utilisé... On va prendre un néon, on nous dit que c'est impossible qu'il passe du long de l'emprise de l'autoroute 20, mais on ne mentionne pas qu'il y en a un gazoduc, par exemple, du long de la 40, puis qu'il le croise à plusieurs reprises. Ça, jamais on en parle, là, dans ces assemblées-là, c'est comme tabou. On ne veut pas parler des autres pipelines qui suivent les routes, qui suivent les autoroutes. Eux autres, ils disent que ça ne suit pas une autoroute, mais en tout cas, il y en a un du long de la 40, puis il suit longtemps puis il traverse souvent.

1330 O.K. Selon la Z662-03, là, ils parlent de la qualité des tuyaux, c'est le grade d'un tuyau. C'est qu'il y a différentes qualités de tuyaux puis nous autres, sur les terres agricoles, on n'a pas d'ingénieur qui, à l'heure actuelle – je ne pense pas que l'UPA va venir, qu'ils vont engager une firme d'ingénieurs comme SNC Lavalin puis des choses comme ça, pour venir dire : nous autres on veut avoir le premier grade, la première qualité de tuyau, la première qualité. Comprenez-vous?

1335 Premièrement, CSA, là, eux autres, ce qu'ils regardent, c'est la qualité du tuyau, la qualité des soudures. Ils ne regardent pas la qualité de l'enfouissement puis tout ça, ça c'est le maître d'œuvre, c'est Ultramar qui va décider comment est-ce qu'il va être enrobé, comment est-ce qu'il va être enterré.

1340 La qualité du tuyau, s'il est sur une propriété d'Hydro-Québec, s'il est sur le terrain du ministère des Transports, il va avoir beaucoup plus de surveillance puis il va avoir beaucoup plus de qualité que s'il est sur des terres agricoles, selon moi.

1345 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Parfait. Merci, Monsieur Turcotte.

M. GUY TURCOTTE :

1350 Excusez-moi, j'ai oublié quelque chose dans l'énerverment, là, moi j'allais trop vite.

M. GUY TURCOTTE :

1355 Allez-y, on vous écoute.

M. GUY TURCOTTE :

1360 Bon. Moi, il y a une chose que je trouve très incohérente puis que je voudrais que le ministre de l'Énergie nous réponde. Ultramar, dans son projet, il s'en va au sud. Il rélargit la ligne d'Hydro au sud pendant un bon moment, après ça il traverse sur la ligne d'Hydro, il rélargit la ligne d'Hydro au nord pendant un bon moment, puis il retraverse en dessous de la ligne d'Hydro, il relonge encore au sud un bon moment, et ainsi de suite.

1365 À l'heure actuelle, Ultramar nous dit que c'est impossible que le pipeline soit dans l'emprise de l'Hydro ou entre les deux lignes d'Hydro, entre les deux tours d'Hydro, O.K.? Tantôt, je vous ai dit que l'emprise a 535 pieds de large, chaque tour, elles ne sont jamais égales, les tours, elles sont toujours chevauchantes, chaque tour à 45 pieds de pattes, O.K.? On garde ça en mémoire. Le tuyau a 16 pouces. Là, ils s'en vont une escousse au sud, une escousse au nord, une escousse au sud, une escousse au nord. Supposons, Hydro-Québec dans huit ans, dans dix ans d'ici, ils disent : nous autres, on construit une autre ligne à haute tension qui va suivre la 735 et la 535. Hydro-Québec ne peut pas se permettre, avec une ligne à haute tension, de croiser les fils de la 735 puis 535, vous pouvez vérifier auprès d'Hydro-Québec. S'ils passent au sud, ils vont passer au sud. S'ils passent au nord, ils vont passer au nord.

1375 Donc, avec l'incohérence du tuyau qui va un bout de temps au sud, un bout de temps au nord, un bout de temps au sud, un bout de temps au nord, la troisième ligne électrique va faire que le pipeline va être entre deux lignes électriques, ce qu'ils nous jurent sur je ne sais pas trop quoi, que c'est impossible aujourd'hui que ça se fasse. Mais on sait très bien que la réalité, c'est ça qui va être. C'est que s'ils continuent leur projet à chevaucher nord-sud, nord-sud... Non, c'est-à-dire excusez, ils commencent au sud puis ils s'en vont au nord, puis après ça ils retournent au sud, ils vont finir par être entre deux lignes d'Hydro pareil. Aussi bien de le mettre tout de suite entre les deux lignes d'Hydro, d'abord.

1385 Moi, je ne vois pas pourquoi qu'ils couperaient des érables sur 50 à 60 pieds de large puis qu'après ça, que moi dans 10 ans, Hydro-Québec vient me dire : bien regarde, Turcotte, on passe une autre ligne, là, puis on va passer l'autre bord du pipeline. Je vais être content en maudit qu'ils aient coupé mes érables de 75 ans. Puis là, il va être pareil entre deux lignes d'Hydro. Voyons donc, c'est un non sens, ça.

1390 Ça fait que moi j'aimerais que le ministre de l'Énergie vienne certifier quelque chose, vienne dire : bien écoute, là, c'est sûr, sûr, sûr que pour les 75 ans, 100 ans en avant de nous

autres, tant que le pipeline est bon, on n'a pas l'intention de passer une autre ligne à haute tension qui va suivre les deux lignes qu'il y a là, parce que je trouve que c'est un non sens.

1395 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Dernière question. À la page 49 de votre mémoire, vous mentionnez que la logique serait de construire cet oléoduc dans l'emprise de la route 20. Est-ce que vous trouvez normal de fermer pendant un an de temps une voie complète de l'autoroute 20?

1400

M. GUY TURCOTTE :

Bon. C'est sûrement pas normal de fermer pendant un an une voie de l'autoroute 20. Quand ils réparent l'autoroute 20, ils font des sections, ils ferment pas 250 kilomètres. Tu sais, quand ils font un pont, ils te font sortir à, mettons, cinq kilomètres avant puis tu prends une travée l'autre bord. Probablement qu'ils feraient la même chose, ils feraient ça par section de 10 ou 20 kilomètres.

1405

Mais comment est-ce qu'ils ont fait? Il faudrait demander au ministère du Transport, premièrement, le vrai nom qui existe pour l'installation du pipeline, si jamais vous discutez avec le ministère du Transport. Le vrai nom qu'ils ont utilisé pour donner la permission d'installer le gazoduc dans le bord de l'autoroute 40 puis de la croiser à plusieurs reprises.

1410

Quand ils ont fait l'autoroute 40, Monsieur, je vais vous dire une chose : c'était une décision politique de ne pas couper les terres en deux, c'est pour ça qu'elle est là l'autoroute 40, qu'elle est au bout des terres.

1415

Quand est venu le projet du gazoduc, il y a des gens dans le Parlement qui ont dit : on va agir comme du monde, on va prendre tout le temps de réfléchir puis on ne coupera pas les terres en deux. On va passer le long de l'autoroute 40. Ce qui se trouvait à être le bout des terres. Les cultivateurs ne passent pas dessus avec leur machinerie, O.K.? C'est sûr et certain que ça faisait pareil, de la perte de terrain. Mais moi, Monsieur, perdre du terrain à une extrémité de ma terre, c'est moins dommageable que de me la couper en deux. Puis je pense que pour la plupart des agriculteurs, c'est la même chose.

1420

1425

Pourquoi qu'ils s'entêtent à venir nous faire une addition d'emprise, à venir nous rélargir ça puis de pas se contenter de le mettre... Parce que dans les documents des grandes compagnies pétrolières, quand ils présentent un projet, la première chose qui mette dans les premières pages, ils disent : on va suivre les lignes de lot, on va suivre les limites de paroisse, on va suivre les limites de compté. Bien voyons donc toi! Il n'est pas question de ça pantoute dans ce projet-là! Montrez-m'en des bouts qui suivent les lignes de lot, je te dis qu'il n'y en a pas long.

1430

Nous autres à Lyster, là, le cordon, il biaise avec la ligne d'Hydro au rang 3. Ils auraient la plus belle place pour s'enligner puis le prendre le cordon des terres. Puis ils baderaient pas le monde, le monde serait pas obligé de passer sur le tuyau; il serait dans le cordon, il serait à la

1435

limite des terrains des propriétaires. Ils veulent pas l'étudier, cette solution-là non plus. Est-ce que c'est la 229 qui leur donne ce droit-là? Probablement.

1440 Mais c'est sûr que c'est pas mieux de fermer le bord de la 20, mais je vais vous dire une
affaire, par exemple. Si le pipeline est dans le bord de la 20, puis qu'il arrive une catastrophe, c'est
sûr et certain, il n'en arrive pas de catastrophe sur le pipeline, pas dans les premiers 12 ans. Mais
1445 disons dans 12 ans plus tard, qu'il arrive un problème... S'il y a un feu de pipeline, les deux lignes à
haute tension, puis dans 12 ans, là, c'est peut-être trois lignes à haute tension qu'il va y avoir dans
le secteur du pipeline, vous savez que ces fils-là ne sont pas enrobés, ça fait qu'ils ne peuvent pas
laisser brûler un feu au côté des lignes, il faut qu'ils ferment le courant. S'ils ferment le courant de
1450 la 735, qu'ils ferment le courant de la 535 pour aller combattre un incendie... bon. Est-ce que ça va
être plus facile pour les personnes? Mettons que c'est dans un cas, l'été, qu'il fait bien chaud, que
tout le monde a besoin de leur air climatisé ou bien donc que c'est l'hiver, que tout le monde a
besoin de chauffage, est-ce que ça va être plus facile couper les deux lignes à haute tension que
d'arrêter la voie de la 20 puis les détourner par les campagnes? Ça, je le sais pas. Moi, je dis que
ce serait à la sécurité civile de nous répondre là-dessus. Tu sais, nous faire un programme, voir
qu'est-ce qui serait le moins dommageable pour la société.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1455

Parfait. Merci, Monsieur Turcotte.

LE PRÉSIDENT :

1460

Mon collègue ma volé certaines de mes questions, mais il y en a une qui a surgi en vous
écoutant parler. Vous avez fait allusion à deux, trois reprises à une troisième ligne éventuelle
d'Hydro-Québec. Est-ce que vous dites ça simplement comme ça ou vous avez eu des rumeurs?

M. GUY TURCOTTE :

1465

Non, Monsieur. Bien, des rumeurs... On affaires temps en temps avec les gens d'Hydro-
Québec et puis c'est des possibilités. Vous savez que ces compagnies-là, c'est comme le pipeline,
là, trois, quatre ans avant qu'il arrive, le pipeline, ils n'en parlaient pas beaucoup. Hydro-Québec se
vantera pas aujourd'hui, que là on est en train de se débattre avec un pipeline, puis dire : regarde
1470 bien, on s'en vient nous autres aussi dans quatre ans, on va s'en venir puis on va en passer une
ligne électrique. Tu vas être content mon ti-gars. Ils nous le disent pas d'avance.

Mais ça se discute dans les gens d'Hydro-Québec que probablement qu'ils vont avoir
besoin d'une...

1475

LE PRÉSIDENT :

C'est des oui-dire d'Hydro-Québec, mais en fait...

M. GUY TURCOTTE :

1480

Des oui-dire d'Hydro-Québec, il y en a des fois qui sont vrais.

LE PRÉSIDENT :

1485

Non, ce n'est pas nécessairement non fondé, parce que pour le développement de la Côte-Nord, il va falloir de nouvelles lignes de transmission. C'est certain que, que ce soit Churchill, la Basse-Churchill ou bien La Romaine ou d'autres projets, Petit-Mécatina, et cetera, donc il faut de nouvelles lignes pour acheminer cette électricité. Donc, je ne sais pas où ils vont les faire passer, mais il va falloir qu'ils les fassent passer quelque part effectivement.

1490

M. GUY TURCOTTE :

Mais peut-être que ce sera au ministère de l'Énergie de répondre. Parce que je suis sûr qu'Hydro-Québec n'est pas à l'aise de répondre avec ça, mais...

1495

LE PRÉSIDENT :

C'est sûr, ils vont nous dire qu'ils n'ont pas de projet exact dans leur carton mais effectivement que, on sait, ce qui est une certitude, c'est avec les projets hydroélectriques, si ces projets-là se matérialisent, il va falloir avoir de nouvelles lignes de transmission. Ça c'est sûr.

1500

M. GUY TURCOTTE :

C'est ça. Ce qui est une certitude, c'est que si on promène le pipeline du sud au nord, au sud au nord, ils vont être entre deux lignes électriques, puis ils vont avoir coupé mes érables pour rien.

1505

LE PRÉSIDENT :

Ce que je comprends dans une hypothèse comme ça, Hydro-Québec serait contrainte de maintenir une emprise à l'écart de l'emprise d'Ultramar, c'est ce que je comprends. Donc, ça vous ferait encore beaucoup plus large d'emprise. Bien, elles cumuleraient.

1510

C'est qu'à ce moment-là, ce qui nous a été expliqué c'est que c'était des distances minimales qui devaient être gardées. Donc, s'il y avait une emprise déjà qui existait d'un pipeline, Hydro veut venir s'installer à côté, donc Hydro viendrait mettre son emprise de 90 mètres à côté de l'emprise du pipeline. Donc, elle serait en sus. Si l'emprise du pipeline a 18 mètres à tel endroit, bon bien, là, à ce moment-là, Hydro-Québec viendrait ajouter 90 mètres à côté de l'emprise.

1515

M. GUY TURCOTTE :

1520

Hey! Arrête ça, toi!

LE PRÉSIDENT :

1525

C'est ça que je comprends. Ça vous ferait une belle largeur.

M. GUY TURCOTTE :

1530

Oui, mais leur largeur est théorique. Il n'y a même pas d'étude sur les distances à être à l'extérieur des fils. Il y en a pas. Ils nous ont écrit eux autres mêmes Hydro-Québec qu'il y en a pas d'étude. Vous l'avez dans les annexes.

LE PRÉSIDENT :

1535

On comprend, mais ce sont des distances de sécurité, mais disons que l'emprise nominale d'Hydro-Québec pour une 735, c'est quelque chose comme 90 mètres. Donc, normalement, ils viendraient se coller à côté, ce que j'en comprends. Sauf que c'est évident que si vous aviez trois lignes, bon, deux lignes, un pipeline puis une autre ligne, ça commence effectivement à faire un couloir bûché assez large, merci.

1540

M. GUY TURCOTTE :

Mais à ce moment-là, qu'ils viennent pas nous dire que ça se met pas entre deux lignes électriques, d'abord.

1545

LE PRÉSIDENT :

1550

Mais de toute façon, je pense que le point que les gens apportent sur les effets cumulatifs – on pourrait appeler ça comme ça – de l'accumulation des emprises, c'est quand même un point pertinent. C'est-à-dire si quelqu'un est malchanceux à la loterie, il hérite d'une première emprise et 30 ans après il est rendu avec quatre emprises. C'est un phénomène effectivement intéressant à regarder, ça, ce point-là.

1555

Des commissions du BAPE en ont déjà traité. C'est logique, si on se met à faire des emprises à gauche et à droite comme Hydro, vous avez donné vous-même l'exemple, la première emprise Hydro a pris 90 mètres, quand ils vous ont mis la deuxième ligne, ils n'ont pas repris 90 mètres parce qu'ils ont fait une juxtaposition d'emprises. Si c'était installé à deux kilomètres, ils auraient repris 90 mètres, mais là ils ont pris 70 mètres pour faire 160 mètres au total au lieu de 180 mètres.

1560 **M. GUY TURCOTTE :**

Ils ont fait une addition, Monsieur. Juxtaposition, j'aime pas bien, bien le mot.

1565 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, on peut voir qu'il y a un gain à juxtaposer des infrastructures mais néanmoins, il peut y avoir des effets cumulatifs à juxtaposer indéfiniment des emprises diverses. Je suis d'accord avec vous.

1570 **M. GUY TURCOTTE :**

1575 C'est un gain, Monsieur, fait par des ingénieurs sur des papiers. C'est des pertes sur le terrain pour le propriétaire qui utilise, qui travaille ce terrain-là, Monsieur. Rélargir une emprise là... Voulez-vous je vais vous donner un exemple bien, bien simple? Quelqu'un qui lui manque les quatre doigts puis il dit : je viens de perdre la main. Ce n'est pas grave, il lui manquait déjà quatre doigts. Ce serait aussi ridicule que ça de dire que c'est juste une juxtaposition d'emprises. C'est pas normal de dire : ils l'ont déjà perdu, on peut leur en faire perdre encore. Voyons, je n'accepte pas cette logique-là, moi, Monsieur.

1580 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie.

1585 **MME LUCIE SAMSON-TURCOTTE :**

Mais à force d'en enlever des droits puis des possibilités de faire des revenus, il va nous rester quoi pour vivre, tantôt? Va-tu falloir se mettre sur le BS pour ça?

1590 **LE PRÉSIDENT :**

Je peux comprendre aussi, si vous perdez de la superficie exploitable au niveau forestier, s'il se met à y avoir des emprises indéfiniment, vous vous retrouvez avec 1 000 pieds de largeur d'emprises dans 20 ans, effectivement ça ne laisse plus grand place à l'exploitation forestière.

1595 **M. GUY TURCOTTE :**

Puis nous autres, c'est les meilleures superficies qu'ils nous coupent, là. Nous autres, ils passent dans les érables de 50 puis 75 ans, là. C'est le meilleur de notre terrain.

MME LUCIE SAMSON-TURCOTTE :

1600

Ils font des lois pour nous autres, qu'il faut se restreindre à ça, mais quand les grands projets arrivent, ça ne compte plus. Ça fait qu'il y a deux poids, deux mesures, puis ça c'est illogique aussi. S'il n'y en a pas pour eux autres, qu'ils viennent pas nous dire quoi faire chez nous, d'abord.

1605

LE PRÉSIDENT :

Votre position est claire. Alors, je vous remercie. Je vais maintenant inviter monsieur Fernand Fillion.

1610

Bonsoir, Monsieur.

M. FERNAND FILLION :

1615

Bonsoir, Monsieur le président. Moi, j'ai fait ça un peu différent. Je n'ai pas bien, bien des pages à ce que je vous ai envoyé. J'ai envoyé les grandes lignes, puis après ça je pensais de développer avec vous autres un peu, parce qu'en réalité, ça a tout été développé ces grandes lignes-là. Mais selon moi, pour que le pipeline passe chez nous, ça prendrait absolument ces choses-là.

1620

Donc, mon nom c'est Fernand Fillion, je suis producteur en copropriété avec mon épouse et ma fille qui est la 4^e génération sur l'entreprise. Elle est très intéressée par la production de grain santé et biologique. Chez nous, il y a aussi des demandes, actuellement, pour la production de canneberges sur la propriété.

1625

Je voulais juste vous souligner en passant que l'agriculteur, c'est le corps de métier qui vend le plus souvent sa relève. C'est le corps de métier qui reste dans la famille le plus, au Québec, qu'on m'a dit. Puis c'est pour ça peut-être qu'on voit plus une levée de boucliers pour la relève en arrière. Ce qu'on défend là, c'est sûr que moi à l'âge que j'ai là, ça ne m'affectera bien, bien longtemps, mais c'est la relève que ça va affecter en arrière, puis c'est pour ça qu'on vient se battre ici.

1630

Maintenant, le projet traverse 7 de nos 11 lots – ça représente environ 1 kilomètre de long, c'est tout en terrain cultivé – coupant des champs en deux, alors il nous sera impossible de cultiver si le tuyau est placé à 1.2 mètre, puis ça va être encore plus difficile pour faire de la culture de canneberges.

1635

Ce projet est inacceptable dans notre milieu, à moins d'exiger la priorité de l'agriculture sur nos terres et c'est à Ultramar à s'ajuster à nous autres. Depuis trois ou quatre générations qu'on fait de l'agriculture chez nous, on n'avait pas de pipeline dans cette partie de champ-là,

1640

c'est à eux autres, s'ils veulent passer un pipeline, de le passer de façon à ce qu'on continue à faire de l'agriculture, sans être toujours inquiétés par leur tuyau qu'il y a dans la terre.

1645 D'avoir l'immunité totale contre les poursuites, car les fautes intentionnelles, elles sont protégées par le Code civil.

1650 C'est sûr, actuellement, dans les emprises qu'on a, on en a deux nous autres aussi d'Hydro-Québec – puis en passant, Hydro-Québec n'avait pas exigé ces choses-là lorsqu'ils ont fait signer des contrats de servitude. J'ai le contrat qui a été signé par mon père aussi. Un seul petit paragraphe qui nous concernait, à ne pas faire sur les lignes de l'Hydro. Ça se résumait à :

1655 « Une interdiction pour toute personne d'ériger quelque construction ou structure sur le dessus dudit fond servant – ils appelaient ça un fond servant, eux autres, leur servitude – sauf l'érection de clôture de division et de barrière, et de modifier l'élévation actuelle du fond servant. »

On n'a pas le droit de changer l'élévation. Mais l'Hydro-Québec, c'est tout ce qu'ils demandaient.

1660 Au niveau de ce qu'ils appellent faute intentionnelle, moi, en tout cas, ça m'inquiète encore ce bout-là, parce que ça leur laisse encore une place pour qu'on puisse nous traîner en Cour. Puis moi, en Cour, contre Ultramar, je suis un minus, la mouche avec la tapette. Moi, je suis la mouche, puis...

1665 Moi c'est de même que je me sens face à ça. Parce que selon moi, quand on est allé au BAPE, les compagnies d'assurances sont allées aussi pour vérifier – pas le BAPE, excusez, le BAC, c'est ça. C'est sûr que la faute intentionnelle, les assurances, elles sont correctes, ça ne s'assure pas. Ils sont *clean*, eux autres, on n'a aucun trouble. Mais nous autres, on reste toujours au BAC, là. Si à un moment donné, Ultramar décide de dire : c'est une faute intentionnelle ce que tu as fait là, ils nous traînent en Cour, bien on en a pour combien de temps à se défendre de ça.

1670 Puis selon moi, la faute intentionnelle, le code civil la couvre. Si j'arrive au ras les tours de l'Hydro ou je prends une carabine à fort calibre, puis je me mets à tirer dans les ballasts qui tiennent les fils, bien c'est certain que la police va venir me chercher puis je vais avoir à répondre de mes actes.

1680 La même chose pour le pipeline. Si je fais quelque chose que vraiment j'ai fait ça intentionnellement pour leur faire du dommage, la police va venir puis je vais être accusé au civil de ce côté-là. Je pense qu'ils sont couverts par le civil. Ils n'ont pas besoin de mettre ça dans leur... comme porte de sortie. En tout cas, c'est ce que j'en pense.

O.K. Il y aurait aussi, qu'ils enlèvent la perpétuité puis qu'ils mettent la servitude sur la durée de vie du pipeline. Dans 80 ans, est-ce qu'on en a besoin d'un pipeline? Je le sais pas

1685 puis personne le sait. Puis s'ils en ont besoin, bien ils renégocieront quelque chose. Là, ils bâtissent un pipeline sur la durée de vie de leur pipeline, je suis bien d'accord de leur donner la servitude, mais pas pour la perpétuité.

1690 De donner des redevances annuelles négociées aux cinq ans, tel que le permet la loi de l'ONÉ. Que ça soit basé sur la quantité qui passe ou sur la plus-value de leur pipeline qu'il y a aussi. Ils vont avoir une plus-value annuellement sur leur pipeline avec le temps, eux autres, sur toutes les servitudes qu'ils ont entre Québec puis Montréal. Que ce soit basé là-dessus ou sur quoi que ce soit, mais en même temps ça permettrait peut-être bien au producteur de ne pas l'oublier qu'il y a un tuyau dans la terre. S'il reçoit un chèque à tous les ans, il va dire : bien regarde, il faut faire attention.

1695 Exiger que le pipeline soit à une profondeur n'ayant aucune restriction. Pour les agriculteurs, dans les cultures à moins de deux mètres, on oublie ça. On vous a – c'est mon épouse qui l'a fait, puis elle avait déposé un portrait d'un tracteur qui était enlisé, puis je suis certain que pour plusieurs d'entre vous autres, vous avez pensé que c'était très rare que ça arrivait ces choses-là.

1700 Je peux vous dire, moi, j'ai passé ma vie sur l'agriculture, qu'on ait le tracteur de la grosseur qu'il voudra, avec la capacité portante que ça voudra, des automnes comme on a eus l'automne dernier, le printemps passé, les pluies qu'il y avait dans la région de Montréal, ça arrive, puis assez souvent à part de ça. Puis ça va arriver encore plus souvent sur le pipeline parce que c'est de la terre « mouvée » qu'il y a là. Puis ça, on en a pour des années à se méfier de ça. On le sait, on fait des trous des fois pour enterrer, mettons des tas de roches ou autre chose, et puis ça prend des années avant que ce soit vraiment remplacé, ces terres-là.

1710 Il y a ça, puis il y a le fait aussi... On nous dit tout le temps qu'au pipeline, on va refaire un drain neuf pour poser un collecteur, mais on change le drain. Si la terre penche comme ça, les drains descendent, puis le drain naturel est établi. Mais sur le pipeline, il y en aura pas de drain. C'est certain que ce terrain-là va se noyer bien plus vite qu'ailleurs, même s'il y a un drain qui est passé à côté, là. L'eau a son habitude de descendre comme ça, puis ça s'arrête pas dans l'espace de... dans un rien de temps, là, avant que les drains naturels s'établissent.

1720 Il y aurait aussi : exiger qu'il y ait un poste de compensation pour ceux qui ont plus qu'une servitude, une multiplicité. C'est clair qu'on a déjà un corridor de 535 pieds de large, on va en rajouter un autre 60 puis si par-dessus le marché ils arrivent avec un autre, à un moment donné je pense que les services publics vont venir qu'à passer. Ils vont dire : c'est ça le corridor puis on passe tous par là.

1725 Il y aurait aussi : exiger un poste de compensation pour perte de valeur sur le résidu d'entreprise. Ces pertes-là ont été évaluées, j'ai marqué 22% dans mon mémoire, mais j'ai vérifié le dossier puis c'est 20%, dans un cas d'expropriation de Gaz Métropolitain avec Réal Létourneau. Il est pas seul, là, il y en avait d'autres dans ça aussi. Selon moi, il est bien clair que nos entreprises, il n'y a pas rien que... il va y avoir une perte de valeur. C'est clair et net que si

1730 ma terre devient à vendre puis qu'il y en a un autre en face qui a le même potentiel de terre que moi, puis qui n'a pas de pipeline, le gars achète l'autre, au même prix, c'est clair et net. Eux autres l'ont évalué à 20%... en tout cas.

1735 Selon moi, ce projet ne devrait pas être autorisé, car il existe des solutions dans le domaine public. Qu'on parle de l'autoroute 20 ou qu'on parle du fleuve Saint-Laurent, c'est dans le domaine public. Puis moi, je pense que c'est un projet d'intérêt public, puis ça devrait justement aller dans des endroits qui est au public.

1740 Je finis mon mémoire en disant : je suis déçu des réponses reçues au BAPE, car le plus souvent les réponses d'information venaient d'Ultramar, le principal intéressé. Nous avons demandé des personnes neutres pour répondre à nos questions.

1745 Pour, mettons, la solution du fleuve Saint-Laurent, le port de Québec actuellement investit trois millions en publicité, démontrant la sécurité et les possibilités de transport de marchandise. Peut-être que s'ils étaient venus nous répondre ou nous renseigner ici au BAPE, ils n'auraient pas eu la même version qu'Ultramar quand ils nous montraient le bateau pris dans quelques petits morceaux de glace, là. Peut-être qu'ils auraient trouvé une solution à ça, eux autres.

1750 Moi, j'appelle ça d'avoir les deux côtés de la médaille. Puis c'est ça que j'aurais aimé des fois quand il y a eu des questions de posées, qu'il y aurait eu quelqu'un qui aurait pu nous répondre, puis vraiment neutre dans ça, là.

Puis si le tracé c'est l'unique possible solution vu sa rareté, on devrait beaucoup mieux compenser. Comme ils le font eux quand il y a des raretés de pétrole. On fait rien qu'entendre parler qu'il y a une petite affaire dans un autre pays, puis tu vois monter ça de 10 cents.

1755 En tout cas, pour moi, si c'est si rare que ça d'avoir un passage, ils pourraient payer plus que ça.

Ça se termine là, si vous avez des questions, bien on va...

1760 **LE PRÉSIDENT :**

1765 Je vous remercie. Oui, nous avons quelques questions. Entre autres, à trois endroits vous dites : « Exiger... » « Exiger... », bon, « Exiger... » bon, profondeur, mais surtout les deux derniers, là, c'est des questions de compensation. De quelle façon que la commission pourrait s'y prendre? Parce que la réalité est qu'il existe des tribunaux administratifs, par exemple, qui eux sont responsables de fixer, lorsqu'il y a litige, qu'une négociation n'aboutit pas, c'est eux qui fixent à ce moment-là... D'ailleurs, le jugement auquel vous faites référence, on avait une copie de ça, bien c'est une décision des tribunaux administratifs.

1770 Nous, c'est évident qu'on peut traiter de ce genre de point-là, mais par contre, comme je vous l'ai dit ça, relève avant tout des tribunaux administratifs. Un peu comme les aspects agricoles, ce n'est pas notre commission qui a le mot à dire là-dedans, c'est la CPTAQ, parce que la CPTAQ peut dire... elle, elle est décisionnelle. Si elle dit : le pipeline ne peut pas passer là, il ne passe pas là, parce qu'elle prend une décision.

1775 Dans ce cas-ci c'est quoi vos attentes face à notre commission pour ces points-là, dans le contexte où je vous dis : bien, c'est des choses qui peuvent relever d'un autre tribunal?

M. FERNAND FILLION :

1780 Je pense que vous allez émettre des opinions, à un moment donné. Votre rapport, ça devient une opinion puis je pense qu'elle est importante. Puis si vous autres, vous recommandez que vraiment dans ces postes-là il y ait des compensations, ils vont trouver un moyen pour les mettre, les compensations, selon moi. Parce que si on regarde dans le jugement, ils l'expliquent très bien pourquoi qu'il y a telle et telle compensation.

1785

LE PRÉSIDENT :

Qu'on peut attirer l'attention, c'est ce que vous attendez?

1790

M. FERNAND FILLION :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1795

C'est parce qu'il y avait le mot « exiger ». N'étant pas décisionnel, on ne peut pas l'exiger. Mais on s'entend, à ce moment-là, nous, on va regarder ces questions-là, bien entendu. Je ne vous dirai pas à quelles conclusions, parce qu'on ne l'a pas encore examiné en détail, mais disons que ça va être des éléments. On peut attirer effectivement l'attention sur tel point plutôt que tel autre point.

1800

M. FERNAND FILLION :

D'accord.

1805

LE PRÉSIDENT :

1810 J'aurais une autre question également. Ça concerne votre allusion tout à l'heure aux fautes intentionnelles, et vous avez référé Hydro-Québec. On a posé la question à Hydro-Québec, c'était quoi son rôle. Ce qu'on a compris de leur réponse, c'est qu'Hydro, lui, dit : que ce soit faute légère, faute lourde, nous, on ne se pose pas de question. Si vous avez endommagé nos installations, on

les répare et on vous envoie la facture. C'est ce qu'ils ont répondu, en substance, sur la question de la faute intentionnelle.

1815 **M. FERNAND FILLION :**

D'accord. Bien pour moi, ils sont couverts. Comme on disait tantôt, si on fait des gestes intentionnels pour briser leur tuyau, bien ils sont couverts par le Code civil. Puis l'Hydro-Québec, justement, ils ne l'ont même pas dans leur... je l'ai une copie du contrat, si vous voulez je pourrais le déposer, mais de ce qu'ils nous ont fait signer...

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas nécessaire, je vous fais confiance. Mais nous, on a posé spécifiquement la question pour les emprises, là, et Hydro-Québec a dit : « Nous, si un propriétaire endommage, même si ce n'est pas par exprès, autrement dit, on se réserve le droit d'envoyer la facture. » Ce qu'Ultramar, lui, nous répond : « Si un propriétaire endommage l'équipement, le pipeline, nous... ils n'enverront pas la facture. Si c'est par accident, là. C'est ce qu'on comprend des réponses.

1830 **M. FERNAND FILLION :**

Oui, d'accord. Sur une tour de l'Hydro, tu la vois, elle est là. Tandis que le pipeline, ce qui nous inquiète énormément, il est dans la terre, puis je suis en train de faire mes récoltes ou je suis en train de semer, ces choses-là, puis il vient de la pluie puis ça devient coulant, c'est très difficile de voir, je dis : est-ce que je vais y toucher, est-ce que j'y toucherai pas? Est-ce qu'il y a d'autres... on peut dire, il peut y avoir une roche dans la terre ou quelque chose du genre, on pousse sur la roche, mais on a creusé seulement que d'un pied mais on a poussé sur la roche puis elle, elle est allée briser le tuyau. C'est là que ça devient inquiétant pour nous autres.

Tandis que la tour de l'hydro, là, pour l'accrocher, je ne dis pas que ça ne peut pas arriver un accident, mais c'est beaucoup... en tout cas, c'est plus rare, puis l'implication est beaucoup moins forte que de toucher au pipeline. Le pipeline, lui, avec 1 400 livres de pression, puis ils vont peut-être bien en monter plus le jour parce qu'ils... Mais le jour où ils vont vouloir mettre plus de pétrole, en déménager plus, ça ne sera pas long, la, si vraiment on fait une perforation et c'est un dommage puis il va aller vite, le dommage.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Lafond?

1850 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Oui. Monsieur Fillion, dans votre mémoire vous mentionnez une possibilité de production de canneberges. Est-ce que le tracé qui est envisagé par le promoteur passe effectivement sur l'endroit retenu, l'endroit qui serait retenu, finalement, pour cette production de canneberges?

1855

M. FERNAND FILLION :

L'endroit où est-ce qu'ils passent, c'est une très belle place qu'on pourrait faire des canneberges. C'est sûr que moi, je ne suis pas intéressé par les canneberges actuellement, mais j'ai eu des offres là-dessus. Donc, les canneberges, bien c'est comme les autres. Le gars, il a des terres à vendre juste l'autre côté de l'emprise actuelle, donc il peut acheter ces terres-là puis continuer. On ne peut pas le savoir exactement dans l'avenir comment ça va se développer.

1860

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1865

O.K. Est-ce que vous en avez discuté avec le promoteur de cette possibilité-là de cannebergère?

M. FERNAND FILLION :

1870

Ce point précis là, je n'en ai pas discuté actuellement encore. On a eu seulement que deux rencontres, on avait d'autres points bien plus, je trouvais, bien importants qui étaient : la profondeur du tuyau puis ces choses-là qu'on voulait tirer au clair.

1875 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Puis quand vous demandez une compensation additionnelle pour les différentes propriétés grevées d'une ou de plusieurs servitudes, est-ce que vous pourriez être un peu plus explicite là-dessus?

1880

M. FERNAND FILLION :

Bien, c'est un peu comme on disait tantôt. À un moment donné, on a 535 pieds déjà qui est grevé par les tours de l'Hydro, qu'il faut faire le tour, puis des choses comme ça. Là, si on a un pipeline à côté de ça, moi je sais bien que mes associés actuellement, si jamais on est pris pour accepter le pipeline comme ils veulent le présenter là, à 1 mètre 2, on ne cultive pas dessus. On va leur demander qu'ils fassent un fossé, là, puis on va revirer là, puis on revirera l'autre bord. Ça va coûter très cher, c'est pas pantoute dans notre vision de culture, parce que notre vision de culture c'est d'avoir des champs très longs puis pou que la machinerie, que ça travaille mieux, mais on ne passera pas dessus, nous autres, dans des conditions qu'ils nous l'apportent chez nous, comme c'est là. Ça c'est assuré, ça.

1890

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Mais c'est quoi vos craintes par rapport au pipeline?

1895

M. FERNAND FILLION :

Bien, je pense qu'on vous l'a expliqué à quelques reprises, puis on vous a amené une photo d'un tracteur enlisé. 1.2 mètre, Monsieur, c'est... en tout cas, c'est 40 pouces, si vous voulez, là. Les machines qu'on a – moi, j'ai une batteuse qui pèse 20 000 kilos, puis il n'y a pas de grain dedans. J'ai battu l'automne passé, ça paraît pas, là, un pied, je suis assis dans la batteuse, moi, je m'aperçois que ça bouge un peu, bon, mais ça paraît pas pantoute ça, là. Elle s'en va tout le temps, elle, là, elle avance tout le temps, elle, là. Puis si j'arrive, il y a un pipeline ici, puis je m'en viens en battant à l'automne, est-ce que je vais arrêter puis aller voir? Est-ce qu'il y a un pied ou bien dont un pied et demi que ma batteuse rentre dans le sol? On le fera pas. Puis c'est là que le danger arrive.

1900

1905

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Parfait. Maintenant, une dernière question. Vous ne semblez pas satisfait des compensations offertes par le promoteur. Est-ce que vous pourriez nous en parler?

1910

M. FERNAND FILLION :

Vous en parler, qu'est-ce que vous voulez savoir? Vous voulez savoir c'est quoi qu'ils offrent?

1915

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Bien, en fait, on peut lire dans votre mémoire que vous exigez beaucoup de choses, notamment des meilleures compensations. C'est ça, j'aimerais vous entendre parler là-dessus, sur les compensations.

1920

M. FERNAND FILLION :

Bien, les compensations, ils disent, d'abord au point de départ, qu'ils vont payer deux fois et demie la valeur du fond de terrain. Pour moi, il y en a pas de comparaison possible. Parce qu'on sait que c'est des évaluateurs qui vont aller voir le prix des terres qui vont se vendre, soit sur le rang voisin ou ailleurs. Mais ils passent « drette » sur le bout, dans mes champs, moi, dans le milieu d'un champ. Comment est-ce que ça vaut une lisière de terrain dans le milieu d'un champ? Moi, j'ai pas vu personne qui en a acheté de ça, à date. Des ventes de terrain autour de moi. Tu sais, les gars, c'est une terre complète qu'ils achètent.

1925

1930

Ça fait que la valeur de deux fois et demie, ils disent une fois, c'est la valeur du terrain, après ça l'autre 100%, c'est le dérangement que ça peut donner.

1935

Le dérangement, moi, sur la question du prix, si on s'en va à Saint-Hyacinthe, ils vont nous dire : bien, le terrain vaut plus cher, mais le dérangement est le même, qu'il soit à Saint-Hyacinthe où chez nous, les machines, on va être dérangés pareil. Ça fait qu'il nous en manque dans nos régions quand on parle de comparaison avec le prix des terres qui se vendent à côté.

1940

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Un hectare ça vaut combien dans la région?

1945

M. FERNAND FILLION :

Dans la région actuellement le prix qui se vend? Je peux vous donner un prix à l'acre, là, dans les terrains faits, on peut parler de 3 500 \$ de l'acre.

1950

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

O.K. Parce que dans le fond, si on regarde la loi de l'ONÉ, la loi de l'ONÉ spécifie finalement, lorsqu'il y a une expropriation comme ça, puis que la loi de l'ONÉ effectivement permet cette expropriation-là, la loi de l'ONÉ dit : la juste valeur marchande. Donc, autrement dit, si un acre vaut, mettons, 5 000 \$, ils en prennent X pour cent, 10% de cette superficie-là pour passer leur pipeline, selon la loi de l'ONÉ, bien c'est la valeur marchande, point à la ligne. Alors qu'ici, le promoteur vous dit : bon, je vous donne la valeur marchande, 100% de la valeur marchande plus 150% de cette valeur marchande-là. Bon. Vous dites que c'est pour le dérangement, mais est-ce que ce 150% n'est pas suffisant pour vous?

1955

1960

M. FERNAND FILLION :

Bien, comme je vous disais, on sépare des champs en deux. On a travaillé énormément pour drainer nos terres puis pour enterrer tout obstacle pour avoir des champs longs, qui travaillent bien. On est en compétition avec des Américains sur notre grain puis ces choses-là, puis ils ne vivent pas autour des petits champs eux autres, là. Puis il faut en venir à ça, nous autres aussi. Là, s'ils passent en plein milieu d'un champ puis qu'ils séparent en deux, bien on vient recommencer à zéro. Puis... O.K.

1965

1970

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Bien merci, Monsieur Fillion.

LE PRÉSIDENT :

1975

Alors, je vous remercie, Monsieur Fillion. Il est maintenant 20 h 45, nous allons faire une pause de 15 minutes, nous allons reprendre à 21 h.

PAUSE

1980

LE PRÉSIDENT :

Je vais inviter monsieur Mario Chrétien à s'avancer.

1985

Alors bonsoir, Monsieur Chrétien.

M. MARIO CHRÉTIEN :

1990

Bonsoir, Monsieur Germain, Monsieur Lafond, merci. J'aurais aimé vous faire écouter la chanson « Plus Rien » des Cowboys Fringuants. Alors comme j'espère vous avez lu mon mémoire, vous avez les paroles devant vous. Alors, je vais le commencer comme ça.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1995

Début de la phrase à la page 3 : « J'espère que vous avez bien écouté [...] »

Fin de la phrase à la page 4 : « [...] de réécouter le documentaire... »

2000

Et là, vous excuserez mon anglais, parce que I dont speak English very well : « The Inconvenient Truth – La vérité qui dérange », de monsieur Al Gore.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2005

Début de la phrase à la page 4 : «Voilà exactement les bonnes paroles [...] »

Fin de la phrase à la page 5 : « [...] les meilleures conditions de vie. »

2010

D'ailleurs, monsieur Charest, lors du dévoilement de son cabinet ministériel – et je précise, j'ai rajouté ça dernièrement, Monsieur le président, vous ne l'avez pas dans le mémoire, je vais déposer celui-là – il a clairement indiqué que son gouvernement sera à l'écoute des gens et qu'il avait compris leur message. Souhaitons-le.

2015

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Chrétien.

M. MARIO CHRÉTIEN :

2020 Il me reste un petit paragraphe à rajouter, Monsieur, si vous me permettez?

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

2025

M. MARIO CHRÉTIEN :

Une petite conclusion rapide.

2030 Maintenant, pour conclure, je vous laisse sur les paroles de Mel Gibson, qui interprète le rôle du Patriote dans le film du même nom : « Puisque nous sommes à reconstruire un monde meilleur, autant commencer par ici. » Merci.

LE PRÉSIDENT :

2035

Alors merci, Monsieur Chrétien. Il y a un point que j'aimerais aborder avec vous lorsque vous interpellez le BAPE en disant : « Le BAPE dicte des recommandations. » Bon, c'est évident que le BAPE est sensible à ce que les gens disent dans leur argumentaire. On fait l'audience publique justement pour ça, pour savoir ce que les gens pensent d'un projet et on essaie de donner des pistes au gouvernement, bien entendu, lorsqu'il prend sa décision.

2040

Mais disons que le BAPE ne veut pas s'arroger non plus la responsabilité de la décision des politiciens, parce que c'est une question, le gouvernement décide. Le BAPE n'est pas un organisme non gouvernemental, nous sommes des fonctionnaires. On a une certaine liberté, ne serait-ce que par tradition, d'exprimer différents éléments de problématiques en rapport à ce que les gens viennent nous dire, mais on ne dicte rien.

2045

Je pense que c'est important que les gens comprennent notre rôle là-dedans. Nous sommes avant tout des fonctionnaires à qui on a donné une certaine marge de manœuvre pour dire des choses. Mais nous ne sommes pas les décideurs. C'est pour ça que je souligne ça, pour qu'on se comprenne bien là-dedans.

2050

M. MARIO CHRÉTIEN :

2055 Ce serait le fun qu'un jour que vous deveniez décisionnel.

LE PRÉSIDENT :

2060 Si on devenait décisionnel, parce que c'est des choses qui ont déjà été débattues, bon, nous deviendrions un organisme comme l'Office national de l'énergie. Je ne veux pas dénigrer le rôle de l'ONÉ, loin de là, mais l'ONÉ a des règles rigides. C'est des avocats qui questionnent les

2065 citoyens ou les participants. Il faut justifier pourquoi on veut participer. Les règles sont rigides. Il y a une fermeture de preuve à la fin des audiences. Il y a des plaidoiries de fermeture et à partir de ce moment-là, l'ONÉ ne retient plus de document. Ils se basent, bien : maintenant, voici, ce sur quoi je vais baser ma décision.

La décision, elle est prévisible parce que l'ONÉ a fait un paquet de règlements justement pour que les gens sachent d'avance vers où ils vont s'en aller dans leur décision.

2070 Alors, c'est évident que le côté décisionnel crée une rigidité qu'on va rencontrer chez l'ensemble des organismes réglementaires. L'avantage qu'on a, on pourrait dire du BAPE, c'est qu'on laissera une liberté de dire ce qu'on pense. On peut aller au-delà du projet pour dire : bien, là, il y aurait tel aspect ou tel aspect. Il faudrait que le gouvernement se penche au-delà de la décision. La nuance est là. Nous avons les défauts de nos qualités, on pourrait dire, et vice versa.

2075 Disons que c'est ça un peu la situation qu'on peut faire. C'est le petit point que je voulais discuter avec vous.

M. MARIO CHRÉTIEN :

2080 C'est bien correct.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2085 Monsieur Chrétien, concrètement, de quelle façon votre propriété est affectée par le projet?

M. MARIO CHRÉTIEN :

2090 Concrètement? Comme les autres.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Mais encore?

2095 **M. MARIO CHRÉTIEN :**

18 mètres dans un terrain boisé.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2100 O.K. Merci. Je n'ai pas d'autres questions.

M. MARIO CHRÉTIEN :

Merci, Monsieur Lafond.

2105

LE PRÉSIDENT :

Nous allons vous revoir tout à l'heure?

2110

M. MARIO CHRÉTIEN :

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

2115

Très bien, je vous remercie.

M. MARIO CHRÉTIEN :

2120

Je donne le mémoire modifié à madame Gélinas?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2125

M. MARIO CHRÉTIEN :

Parfait.

2130

LE PRÉSIDENT :

Je vais maintenant appeler monsieur Marcel Vigneault.

Bonsoir, Monsieur.

2135

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Bonsoir, Monsieur Vigneault.

2140

M. MARCEL VIGNEAULT :

Comme mon mémoire n'est pas long, j'ai l'intention de tout vous le lire.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2145 **Début du mémoire : « Monsieur le commissaire, je suis Marcel Vigneault [...] »**

Fin du mémoire : « [...] actuel ne sera pas accepté. »

Je vous ai remis avec ça, deux résolutions de la municipalité de la Paroisse de Plessisville. Est-ce que vous voulez que je les lise ou pas?

2150

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez mentionner le contenu.

2155 **M. MARCEL VIGNEAULT :**

Bon. C'est quand on a su qu'ils avaient signé pour la deuxième, comme vous pouvez voir, là, on leur envoie... La première fois, nous autres on a été les voir, on avait su qu'ils avaient signé comme de quoi qu'ils n'avaient rien contre qu'Ultramar passe, parce qu'ils n'ont pas de règlement. C'est la première fois qui passe un pipeline dans la Paroisse, donc ils n'ont pas de règlement, donc ils ne pouvaient pas être contre. Et quand ils ont su qu'on ne voulait pas, nous autres on est allés les voir après, là, ils nous ont... vous voyez, vous avez deux résolutions qui nous appuient à 100%.

2160

LE PRÉSIDENT :

2165

Je vous remercie. D'ailleurs, la seconde résolution est intéressante à mentionner, là, le paragraphe que... Bon, je vais lire un des derniers paragraphes :

2170

« Que le préambule fasse partie de la présente résolution et que les membres du conseil municipal de la Paroisse de Plessisville demandent à la CPTAQ – la Commission de protection des terres agricoles – que les propriétaires concernés par le tracé actuel du pipeline Saint-Laurent soient entendus aux audiences de la CPTAQ avant qu'une décision soit prise dans ce dossier. »

2175

Alors, tout à l'heure avec monsieur Chrétien, nous échangeons justement sur le fait, c'est quoi la différence entre un organisme aviseur et un organisme décisionnel. Bon, l'exemple, la CPTAQ est un organisme décisionnel qui aura à se pencher sur une demande d'Ultramar pour un tracé précis de son pipeline.

2180

Alors, c'est un des exemples effectivement ici que la CPTAQ examinera, en fonction de son champ de compétence qui relève, autrement dit, des terres agricoles, l'impact du projet à ce moment-là. On ne peut pas présumer de l'analyse fine que la CPTAQ va faire, c'est sa prérogative. Et il y a aussi le fait que les commissions du BAPE ont toujours été très prudentes de ne pas s'immiscer dans le travail d'un autre organisme réglementaire dans ce cas-ci.

2185

Donc, ça ne veut pas dire qu'on n'aborde pas dans un rapport du BAPE le sujet de l'agriculture, mais disons que les commissions sont toujours très prudentes de ne pas aller jouer dans les platebandes d'un autre organisme réglementaire dans un cas comme ça.

2190 Une petite mention que je voulais faire.

M. MARCEL VIGNEAULT :

2195 C'est parce qu'on voulait, pour répondre, on voulait aussi nous autres, par cette résolution-là... C'est entendu que s'il y a pas, si aucune municipalité qui a des règlements contre un pipeline, parce qu'il n'en est jamais passé, ils ne peuvent pas être contre. Ça fait qu'à ce moment-là, ils pouvaient pas dire, les conseillers ne pouvaient pas être contre, ça fait qu'à ce moment-là, on demande d'être entendus. Parce que si Ultramar arrive au CPTAQ puis ils disent : « Toutes les municipalités sont en faveur », c'est fausser la vérité un petit peu. Ils n'ont rien contre parce qu'ils
2200 n'ont pas de règlement. Ils ne peuvent pas dire : « On est contre », parce qu'on n'a pas de règlement. Je pense que vous avez bien vu ça, là.

LE PRÉSIDENT :

2205 Oui, on comprenait l'objectif de la Paroisse.

Monsieur Lafond?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2210 Oui. Monsieur Vigneault, dans votre mémoire vous mentionnez que le pipeline n'est pas sécuritaire à 100%. Évidemment, le risque zéro ça n'existe pas. Par contre, est-ce que pour vous, l'ensemble des mesures qui ont été prises par le promoteur pour réaliser son projet, est-ce que ces
2215 mesures-là ne sont pas bénéfiques et ne témoignent pas, finalement, de sa volonté à faire un projet le plus sécuritaire possible?

M. MARCEL VIGNEAULT :

2220 Moi, je n'ai pas les compétences pour vous dire : il n'est pas bon ou qu'il va durer X années, ça j'ai pas les compétences. Mais je vous ai prouvé, par exemple, qu'il y a rien d'éternel de fait de mains d'homme qui ne brise pas. J'en connais pas. Vous en connaissez peut-être, vous autres, moi, j'en connais pas. C'est ça que je vous ai prouvé dans mon mémoire, qu'il y a rien.

2225 Donc, si ça arrive que ça brise puis que c'est chez nous, que ce soit une soudure qui n'est pas faite à la perfection, à 100%, et qu'il y a une petite fuite... Je vous l'ai dit, je vais être ruiné. C'est à peu près certain. Un tas de... il va falloir aller en Cour puis pousser ça, puis on sait ce qu'ils font.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2230

Mais pourquoi vous allez être ruiné, Monsieur Vigneault?

M. MARCEL VIGNEAULT :

2235

Parce que si ma terre, elle devient contaminée pour X raisons, là, Monsieur c'est impossible... Je connais des lopins de terre dans la ville, puis le terrain est contaminé parce qu'il y a eu je ne sais pas trop quoi avant ça, un poste à gaz là ou quelque chose comme ça et puis... Mais la terre, elle se vend pas. Ce lot-là, c'est final, ça reste vacant puis il n'y a pas personne qui veut mettre 5 cents dessus, là. Ça va coûter, ça coûte plus pour le décontaminer que la valeur du terrain.

2240

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2245

Et compte tenu que l'engagement d'Ultramar à tout décontaminer à ses frais, est-ce que ça vous satisfait?

M. MARCEL VIGNEAULT :

2250

Moi, j'aimerais mieux que ça arriverait jamais. J'aimerais mieux que ça arriverait jamais. Si ça arrive, ça va être un tas de troubles épouvantables, Monsieur. J'appelle ça, moi, me ruiner parce qu'il va falloir faire des démarches, il va falloir pousser ça en Cour pour être capables de... J'aime mieux pas y penser.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2255

Et dans votre mémoire, il est également indiqué qu'advenant l'éventualité où vous vendriez votre terre, ils auraient l'obligation de procéder à une expertise environnementale parce que ce serait exigé par l'institution financière. Est-ce que cette expertise environnementale là n'est pas toujours requise, même s'il n'y a pas un oléoduc sur un terrain?

2260

M. MARCEL VIGNEAULT :

Quand j'ai acheté ma terre, moi, il n'a pas été question... Quand j'ai acheté la terre il n'a pas été question de ça du tout.

2265 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Oui, mais présentement, Monsieur Vigneault. Je comprends, peut-être quand vous l'avez achetée v'là 50 ans, il y en avait pas. Mais aujourd'hui, est-ce que cette obligation-là, est-ce que c'est une obligation de la part des propriétaires de faire faire une expertise environnementale parce que l'institution financière le demande, peu importe qu'il y ait ou non un pipeline sur le terrain?

2270 **M. MARCEL VIGNEAULT :**

Moi, je sais bien que... moi, j'ai jamais entendu dire qu'un gars a acheté une ferme, là, puis que ça l'a...

2275 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît, pas de commentaire dans la salle.

2280

M. MARCEL VIGNEAULT :

Puis qu'il a été obligé de... qu'ils ont exigé ça. Par exemple, je vois par exemple à Plessisville, ils vont construire un gros bloc appartements dans un parc qui a toujours été là, parce que c'est à côté de l'église, qui veut dire depuis 150 ans que c'est en parc, et puis la première des choses que le promoteur a fait, il a fait des expertises de la terre pour voir si la terre n'était pas contaminée. Ça a été la première des affaires qu'il a faite avant de faire quoi que ce soit, là. Il a fait une espèce de promesse d'achat de vente, mais ça a été la première des choses qu'il a faites, aller voir si la terre... si la terre était contaminée, le projet était à l'eau, vous pouvez en être certain.

2285
2290

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Et si l'oléoduc passait au bout de vos terres, est-ce que ça serait plus acceptable?

2295 **M. MARCEL VIGNEAULT :**

Oui. Moi, je calcule que ça serait... Bien, comme je vous l'ai dit, là, si ça passait au bout de la terre, ils pourraient dire, l'acheter la terre, puis ils seraient chez eu bonguienne! Ils seraient chez eux, puis personne va aller les achaler, personne va aller les achaler, puis s'il y a quelque chose, ils vont être responsables, eux autres. Laisser faire les fautes intentionnelles, ils vont être chez eux.

2300

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2305 Parfait. Merci, Monsieur Vigneault.

LE PRÉSIDENT :

Alors merci, Monsieur Vigneault.

2310 Nous allons maintenant inviter l'apPAF, monsieur Mario Chrétien. Alors rebonsoir, Monsieur Chrétien.

M. MARIO CHRÉTIEN :

2315 Rebonsoir, Monsieur Germain, Monsieur Lafond. Je vais commencer par donner une courte abréviation de l'apPAF, qu'est-ce que ça veut dire, C'est Association de propriétaires privés agricoles, acéricoles et forestiers, organisme qui a été fondé en juillet 2005 et reconnu par les institutions financières, par l'Inspecteur général des entreprises, plutôt, en août 2005.

2320 Vous voyez à l'écran notre page couverture de notre mémoire : « Le pipeline Saint-Laurent : en avons-nous réellement besoin? » C'est un questionnement.

2325 Vous pouvez remarquer sur l'image, deux personnages qui soutiennent la terre. Le sort de l'humanité est en jeu, donc la terre est précieuse. Les personnages sont sur la pointe des pieds car le monde est en déséquilibre. Ils regardent dans des directions opposées. Ce qui veut dire que lorsqu'on fait quelque chose de bien, il y a toujours, de l'autre côté, quelque chose de mal.

2330 La femme enceinte signifie que si nous, les humains, ne faisons pas attention aux changements climatiques, nos enfants, les générations futures vont devoir vivre avec les conséquences de nos actes. C'est au monde entier d'y voir.

2335 Le noir signifie le chaos dans lequel nous vivons. Le blanc et le bleu signifient l'énergie et l'espoir. La femme et l'homme n'ont aucune nationalité ni groupe d'âge. Que vous soyez Chinois, Français, Zoulou, Inuit, Canadien, un enfant, un adulte ou une personne âgée, c'est à chacun de nous d'agir. Et chacune de nos actions peut faire la différence.

2340 Cette œuvre a été réalisée par Marie-Ève Vézina-Cormier, 14 ans, et Valérie Béliveau, 14 ans, dans le cadre du projet DIDA, « Des idées dans l'air », un projet sur les changements climatiques et c'est de l'école Sainte-Anne-de-Daveluyville.

Ce mémoire constitue un effort de sensibilisation. Les Québécois sont des avant-gardistes et novateurs, ils pourraient être les pionniers du virage vert. C'est maintenant le temps de prendre des décisions.

2345 Vous avez vu l'épaisseur du mémoire, Monsieur. Donc, je ne ferai que quelques phrases prises ici et là dans le texte, parce qu'il y a quand même du contenu, vous allez avoir de quoi questionner longtemps.

2350 Nous allons tenter, dans un premier temps, de faire un grand constat sur l'environnement qui nous entoure, plus précisément sur les domaines atmosphériques, forestiers, fauniques et agricoles. Ensuite, nous vous démontrerons les grandes contradictions et les incohérences que doivent subir les citoyens québécois face à l'information qui parvient de nos dirigeants. Qui croire?

2355 On sait que plus ça va, plus qu'il y a des gaz à effet de serre. Donc, si la croissance désordonnée des émissions de gaz à effet de serre se poursuit, elle contribuera à une augmentation prévue des températures mondiales de l'ordre de 1.5 à 6% celsius d'ici la fin du siècle. Vous avez une figure 3 pour le démontrer.

2360 Les conséquences de ce réchauffement sont observables. Dans l'Arctique, nous observons déjà la fonte des glaciers, les ouragans, comme je vous ai mentionné tantôt dans le mémoire. On peut constater aussi qu'il y a eu, en 96, les inondations au Saguenay. En 98, la tempête de verglas, les inondations dans notre région v'là quelques années. Les journées où il y a de plus en plus de smog, entre autres, dans la grande région métropolitaine.

2365 Maintenant, lors du discours de l'honorable John Godfrey à Toronto pour la conférence sur l'environnement et l'énergie le 27 mai 2005 disait :

2370 *« Il faudra bien entendu trouver le moyen de passer à la prochaine génération de voiture qui aura une meilleure efficacité énergétique. On parlerait alors d'une énergie durable, non seulement par ce que c'est la bonne chose à faire mais aussi que c'est la chose la plus intelligente à faire. »*

Est-ce que d'avoir un pipeline va nous aider à trouver le moyen de passer à la prochaine génération?

2375 Les énergies nouvelles : ces temps-ci, on en entend beaucoup parler. D'ailleurs, il y en a quelques-unes de sorties; l'énergie hydroélectrique : après les chefs d'œuvre d'ingénierie de la Baie James, Hydro-Québec a exporté son savoir-faire; l'énergie éolienne, le Québec souhaite devenir un leader; le moteur-roue électrique sera disponible dès 2008 grâce à la filiale d'Hydro-Québec; l'auto hybride qui apporte une grande diminution; le biobus, les autobus qui consomment des biogaz, pas des biogaz mais des biocarburants; l'énergie solaire, faire avancer la technologie pour produire en plus grande quantité; réservoir à hydrogène, BMW a déjà sorti un modèle; et, bien sûr, l'énergie marémotrice.

2385 Maintenant, au niveau du constat forestier et faunique qu'il nous faut protéger : le gouvernement donne donc à une compagnie privée le droit de prendre des hectares de terres agricoles, acéricoles et forestières pour le soi-disant bien collectif.

2390 Nous ne croyons pas que ce projet ça une œuvre caritative. Ces hectares de forêts et d'érablières sont plus importants pour les générations à venir; ils servent à donner de l'emploi, du moins plus que – ici c'est marqué 12 mais lors des audiences on a appris que c'était 13 – comme le prévoit le projet Saint-Laurent. Cela porte à réfléchir. Il faut se pencher pour décider ce qui est bon pour les générations actuelles et futures.

2395 Protéger la forêt privée nous apparaît important puisque celle-ci représente au Québec, selon le ministère des Ressources naturelles et Faunes, 20% de l'approvisionnement de l'industrie et constitue 11% du territoire forestier productif.

2400 Il faut aussi mentionner que l'assèchement des arbres se fera le long du territoire à cause du tracé qui va être déboisé. Cette perte s'ajoute à celles déjà prévues par la coupe à blanc. La MRC du Centre-du-Québec, entre autres, ont adopté une résolution à l'effet de protéger les boisés.

2405 Il faut préciser aussi que les écosystèmes aquatiques, les marais, les milieux humides et les tourbières sur les quelque 255 kilomètres, combien de milieux humides, de rivières, de terres agricoles et de forêts vont-ils laisser aller pour des intérêts privés? La vie de l'être humain s'appuie sur la qualité de l'eau. Et pour une qualité de l'eau, il n'y a pas de risque à prendre. On sait que les marais sont les filtres naturels de notre planète, alors protégeons-les.

2410 La faune et la flore. Par cela, la destruction de la biodiversité, certaines espèces sont déjà menacées. Pour n'en mentionner qu'une, entre autres, l'ail des bois. Pour ce qui est de la faune, lorsqu'on parle des rainettes, on parle des salamandres rayées, et cetera. Le fait de détruire leur environnement les met encore plus en péril.

2415 D'ailleurs, dans la région de Saint-Hyacinthe, il a été mentionné par le CREM qu'ils avaient déjà six espèces menacées là-bas sur le tracé.

2420 Maintenant, lorsqu'on parle d'un milieu forestier, le drainage et autres inconvénients en milieu forestier. Vous en avez souligné tantôt. Je vous invite à lire les mémoires qui ont été déposés par les sociétés sylvicoles, entre autres Nicolet, Yamaska et Mégantic Lotbinière, dans lesquels ils mentionnent que le drainage en milieu forestier doit se faire en moyenne à deux mètres de profondeur. Donc, s'il y a un tuyau qui passe, il y a des limites. On est limité.

2425 Pour le développement agricole : on sait qu'au Québec, on sait maintenant qu'il ne reste que 2% des terres qui sont exploitées. Alors, il faut les préserver.

Il faut mentionner aussi que s'il advenait une fuite sur une terre agricole, ils sont en grand risque à cause qu'ils ont besoin de leur eau pour alimenter le bétail, puis ça en prend beaucoup. Une ferme laitière a besoin de beaucoup d'eau pour nettoyer leur équipement et nourrir les animaux. Alors, il faut prévoir.

2430 Les contraintes sur les cultures, le drainage. La profondeur du pipeline est au niveau des drainages souterrains. Les dangers des bris et des connecteurs, difficulté de réparation des drains, les délais nécessaires pour réparer, difficulté d'installation de tout drainage futur. Et là, Ultramar nous dit souvent de prévoir.

2435 Il est difficile de prévoir ce qui se passera dans 5 ans, dans 10 ans, dans 15 ans ou dans 20 ans. Nos objectifs à nous ne sont probablement pas les mêmes que celui qui achètera la terre. Donc, c'est difficile de prévoir pour les autres.

2440 Au niveau du nivellement de l'égouttement de l'eau : vous savez ce que c'est que des planches, madame Lamonde vous en a fait la démonstration à Saint-Étienne-de-Lauzon.

2445 Il y a aussi les fameuses normes environnementales. De plus en plus, les normes sont exigeantes au niveau de l'agriculture. On ne peut pas étendre plus de fumier que ça, à telle date puis dans des délais. Quelles seront les normes environnementales dans 5 ans, dans 10 ans, dans 15 ans? Ça peut amener des contraintes à ce niveau-là.

2450 D'ailleurs, dans le mémoire que nous avons déposé, j'ai ajouté une feuille à la fin que je vais donner à madame Gélinas en arrière, où la Ferme Butler qui, avec la compagnie Enron, a écrit sur leur site et on ne peut pas imprimer ce rapport-là, donc j'ai marqué l'adresse Internet sur la feuille. On peut le consulter par le Web. O.K.? Là, on parle beaucoup des problèmes au niveau de l'agriculture, la compaction, on parle aussi des trous qui se forment parce que le sol prend sa place, et cetera, un paquet de problèmes fort intéressants à lire. En tout cas, il y a des belles photos.

2455 La circulation avec des équipements lourds : je pense que vous avez eu des photos qui l'ont démontrée à Saint-Hyacinthe par monsieur Petit et monsieur Charron, je crois. Vous savez que les producteurs agricoles n'ont pas le droit d'entreposer du fumier à moins de 30 mètres d'un puits d'eau potable, d'un puits domestique. Mais Ultramar, elle, elle entrepose un pipeline avec des produits pétroliers à moins de 30 mètres à certains endroits. Donc, ça devient risqué.

2460 Le stress : et ça, le stress n'est pas relié seulement qu'au monde agricole, il est relié à tous ceux affectés par ce tracé et ce projet. Un stress qu'on va vivre à perpétuité. Il y a un risque aussi, au moment d'engager, lorsqu'on a à engager des employés dans le monde agricole pour faire des semences, pour faire de la récolte ou peu importe, le risque d'oublier de dire : bien regarde, passe pas là parce qu'il y a un pipeline, ou le risque que l'employé lui-même l'oublie. Et quand ça arrive, 2465 la situation de monsieur Ferland viendra nous hanter.

2470 Autres considérations : chaque fois que nous atteindrons plus que 40 centimètres de profondeur, peu importe de la façon – avec la photo que vous avez eue de monsieur Petit, le 40 centimètres, il est largement dépassé – qu'arrivera t-il?

L'engagement environnemental exigé par les institutions financières afin d'obtenir qu'Ultramar... Il faut obtenir d'Ultramar de s'engager à défrayer et à payer à la fréquence aussi voulue.

2475 C'est ce que vous avez mentionné tantôt avec monsieur Vigneault, je crois, où vous avez dit : la banque vous exige-t-elle à l'heure actuelle ça? Non. Mais au moment où il passera un gazoduc, un oléoduc, les exigences changent. D'ailleurs, vous l'avez en annexe dans le mémoire.

2480 Les compagnies d'assurances semblent craintives. Monsieur Godbout vous l'a mentionné, on n'a toujours pas de réponse. Selon le rapport sur l'analyse des ruptures que vous pouvez

2485 consulter sur le BST, vous en avez beaucoup. Elles sont dues soit par la corrosion, soit par un tiers ou soit que la machinerie qui passe dedans pour voir s'il y a des fuites ou s'il y a des problèmes ou si l'épaisseur du tuyau a changé, n'est pas fiable à 100%.

2490 Au niveau du monde agricole forestier, la servitude crée une voie facile d'accès pour les VTT, les VHR, ce qui amène une circulation non contrôlable sur nos propriétés. Là-dessus, j'aimerais préciser que nous avons eu à faire face à des véhicules 4 x 4, vous savez avec des gros cristis de *tires*, là, qui sont venus jouer en dessous des lignes d'Hydro, qui sont venus s'amuser. Ça va recommencer probablement dans certains secteurs et il y aura un risque. C'est pas facile à faire sortir, ces messieurs-là.

2495 Au nom du bien commun, les contradictions, les incohérences envers le citoyen : en 1997, le rapport du BAPE concernant le projet de gazoduc de Lachenaie arrivait au même constat à savoir qu'il n'y a pas de raison légitime d'imposer à des citoyens le passage d'un gazoduc sur leur terrain quand le bien commun ne le commande pas. En conclusion, la commission considérait que le projet était purement commercial, privé et ne visait pas le bien commun. Car il faut être réaliste dans le cas du projet Pipeline Saint-Laurent, on enlève à ces citoyens du Québec, leurs
2500 biens, pour en faire profiter à un étranger.

2505 La multiplication des emprises : vous le savez, vous en avez eu des mentions tout à l'heure. Hydro-Québec, l'oléoduc, dans quelques années peut-être une troisième ligne, sait-on jamais, et quel sera l'avenir? On ne le sait toujours pas.

Le côté humain. Je vais peut-être m'attarder un petit peu sur ce côté-là. Le côté humain, l'aspect humain ne se monnaie pas. On n'achète pas un cœur.

2510 Ces générations auront à vivre avec un pipeline sur leur propriété : un stress à perpétuité. Non pas seulement que pour notre génération, mais pour les générations futures.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2515 **Début de la phrase à la page 28 : « Un stress de fuite [...] »**

Fin de la phrase à la page 28 : « [...] sur nos propriétés. »

Ça ne se monnaie pas.

2520 Vous avez, en partie 5, les questions sans réponse. Vous en avez une série et je vous amène à l'une d'entre elle : « Après pipeline Saint-Laurent, combien de pipelines vont passer sur nos terres? »

2525 Et là, je vous invite à contacter – je pourrai vous envoyer leur numéro de téléphone – monsieur Félie à Valleyfield et monsieur G. Huot, qui est dans le coin de Beauharnois, où ils ont accepté qu'il passe un pipeline... et un troisième s'en vient. Donc, ils vivent continuellement avec ça et ils le savent, on a jasé très longtemps ensemble pour en savoir quelque chose.

J'ai, en annexe, que je me suis permis de rajouter parce que j'ai reçu dernièrement, donc notre mémoire était déjà rendu chez vous, je l'ai mis, c'est : « Les impacts possibles – que je vais déposer à madame – sur la construction d'un pipeline sur les terres agricoles ». Il y a du stock.

2530

En conclusion, en avons-nous réellement besoin d'un pipeline au Québec? Quand on sait que les voitures deviennent de plus en plus économiques, on s'en va vers des énergies vertes, alors quelle est la nécessité d'avoir un pipeline?

2535

Il y aura par la suite avec ça, perte de la faune et de la flore, perte de portions d'érablières, coupe de bois à blanc sans espoir de plantations, augmentation des gaz à effet de serre, avènement d'un élément à haut risque sur les belles terres arables du Québec, dérangement de plus de 680 propriétaires, citoyens et leur famille, pertes d'emplois causées par la mise en fonction de l'oléoduc au domaine forestier, et il y a en annexe, une lettre de la Carrières Lévisiennes où il y a un risque.

2540

Mettre l'homme le plus rapidement au pied du mur environnemental le forcera à trouver de nouvelles alternatives vertes, tout aussi rentables économiquement. Donc, je pense qu'on peut développer beaucoup de ce côté-là.

2545

Il faut croire en l'homme et en son génie.

Nous avons quelques petites recommandations.

2550

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 31 : « Utiliser des énergies vertes [...] »

Fin de la phrase à la page 31 : « [...] sur l'avenir des énergies. »

2555

Moratoire qui a été demandé aussi à la CAAQ, à la Commission sur l'avenir de l'agriculture du Québec, que nous avons déposé au mois de mars.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2560

Début de la phrase à la page 31 : « Reconduire de nouvelles études [...] »

Fin de la phrase à la page 31 : « [...] privée locale ou étrangère. »

J'aimerais vous amener à l'annexe F, où j'ai ajouté un article qui a paru dans L'Actualité de jeudi 22 mars 2007 où on dit :

2565

« Moins d'accidents dans les transports en 2006, une hausse dans l'acheminement des combustibles par pipeline – Le Canada a connu l'an dernier moins de déraillements, moins d'accidents maritimes, une stabilité dans le nombre d'accidents impliquant des avions, comparé à 2005. Le transport des combustibles par pipeline est le seul secteur à enregistrer une hausse des accidents. »

2570

Vous en aurez une copie avec le mémoire, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2575

Très bien.

M. MARIO CHRÉTIEN :

2580

Je pense que je ne pourrai pas passer au travers du mémoire au complet, donc je vais essayer de répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT :

2585

Je vous remercie. Effectivement, votre mémoire est assez substantiel, donc beaucoup de travail dans le mémoire.

M. MARIO CHRÉTIEN :

2590

Beaucoup. Et d'ailleurs, je tiens à remercier notre comité là-dessus, entre autres monsieur Serge Auclair, qui est ici présent, monsieur Yves Gaulin, monsieur Gérald Godbout, madame France Lamonde, madame Nancy Megs – est-ce que j'en oublie Serge? Raynald Godin, excusez-moi. Et je remercie aussi tous nos membres, les 255 membres qui nous soutiennent et nous supportent en arrière de nous.

2595

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Il y a beaucoup de travail, néanmoins il y a un petit point ou deux que j'aimerais éclaircir avec vous.

2600

En page 8, il y a quelqu'un qui a fait un calcul d'émissions de gaz à effet de serre par les hydrocarbures produits par le projet. Bon, si on prend pour acquis que les volumes sont bons, le coefficient m'apparaît correct sur le 2.36 kilogrammes de CO₂, mais de la façon que c'est présenté, c'est comme si c'était un ajout d'émissions. Parce que vous dites : en conséquence, pour rencontrer les objectifs de Kyoto, les Québécois ne devront plus faire le défi 1 tonne mais bientôt le défi 2.8 tonnes.

2605

2610 Ultramar a dit et redit, de toute façon ce sera à la commission de le vérifier aussi, que son projet remplace une consommation existante. Donc, il n'y a pas d'augmentation nette de consommation, alors que vous laissez entendre qu'il y a une augmentation nette de consommation ou d'émissions de gaz à effet de serre par le projet.

M. MARIO CHRÉTIEN :

2615 C'est sûr que l'agrandissement qu'ils ont entrepris à Lévis pour augmenter leur production crée un certain nombre de tonnes de gaz à effet de serre. Il y aura des automobiles toujours de plus en plus, en tout cas on s'attend à ce qu'il y en ait de plus en plus. Oui?

LE PRÉSIDENT :

2620 S'il vous plaît, identifiez-vous.

M. RAYNALD GODIN :

2625 Excusez-moi, Raynald Godin. Nous, on a pris ça sur « Pipeline Saint-Laurent », les bulletins, qu'il y aurait une augmentation de 100 barils par jour transportés avec le pipeline. C'est de là qu'on tient notre information.

LE PRÉSIDENT :

2630 Donc, ce que vous nous suggérez c'est que pour améliorer notre bilan, parce que le corollaire, ça veut dire si on continue à importer, notre bilan reste bon. Donc, faisons fabriquer l'essence ailleurs.

M. RAYNALD GODIN :

2635 Non.

LE PRÉSIDENT :

2640 Ce n'est pas ça?

M. RAYNALD GODIN :

2645 Non. C'est au lieu d'en transporter plus en important, prenons des alternatives d'énergie verte. Donc, on va éviter un 100 000 barils puis ce 100 000 barils-là, bien, c'est 1.89 tonne par personne.

LE PRÉSIDENT :

O.K. C'est dans ce sens-là qu'on doit l'interpréter, là.

2650 **M. RAYNALD GODIN :**

Oui, oui, c'est dans ce sens-là. C'est bon, ça répond à votre question?

LE PRÉSIDENT :

2655

Oui, ça répond à ma question. Alors, je veux être sûr de l'interprétation du point. Non, c'est parce que le calcul m'apparaît correct, là, pour savoir, bon, quelles émissions de GES ça peut faire, une consommation de tant de litres, là, mais c'était de la façon que c'était amené, c'est comme si ça pouvait être une augmentation additionnelle des émissions, alors que c'est du remplacement. Là, je comprends votre point de vue.

2660

Un autre petit point... Je vais laisser aller mon collègue, parce que j'avais un autre point que je voulais éclaircir mais j'essaie de le retrouver.

2665 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

En fait, Monsieur Chrétien, à la page 23 de votre mémoire dans, effectivement, « Autres considérations », où il est mentionné que les compagnies d'assurances semblent craintives au point de doubler la prime d'assurance. Et vous référez à ce moment-là à la lettre qui a été écrite par la Promutuel Lévisienne Orléans, en date du 21 novembre 2006.

2670

Est-ce que vous avez vérifié de nouveau avec votre assureur les coûts depuis que le BAC a donné son avis, lequel avis évidemment a été déposé sur le site de la commission?

2675 **M. MARIO CHRÉTIEN :**

Pour répondre à votre question, Monsieur Lafond, nous avons contacté à quelques reprises la dame en question, je n'ai pas eu de retour d'appels. Donc, je ne suis pas en mesure de vous donner la réponse. J'attends de nouveau son appel demain durant la journée, parce qu'il y a quelqu'un qui se charge de la contacter, parce que moi je travaille de 7 h à 5 h, et donc ça m'est difficile, j'ai chargé quelqu'un de la contacter pour qu'elle me recontacte le plus rapidement possible.

2680

Je ne peux pas vous en dire plus que ça, Monsieur Lafond, je m'excuse.

2685

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Vous n'avez pas besoin de vous excuser, là, mais lorsque vous parlez de la dame, c'est la dame chez Promotuel?

2690 **M. MARIO CHRÉTIEN :**

Promutuel, oui. La maison mère.

2695 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

D'accord. En fait, ce que je veux savoir : est-ce qu'il existe des études qui vont confirmer ce que vous soulevez dans votre mémoire, c'est-à-dire que le risque de fuite peut éradiquer la confiance du consommateur pour des produits santé cultivés sur une terre avec un pipeline?

2700 **M. MARIO CHRÉTIEN :**

Vous avez en annexe une lettre d'une dame qui a répondu à cette question-là. Elle ne peut... d'ailleurs, c'est une dame qui nous dit, en gros, que la perception du consommateur va être prise selon ce qui se passe. On va retrouver la lettre, ça ne sera pas long.

2705

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Je l'ai lue, votre lettre. Effectivement, elle parle de perception mais elle ne parle pas de quelque chose de scientifique.

2710

M. MARIO CHRÉTIEN :

Parce qu'il n'y en a pas eu encore de ça, Monsieur Lafond. S'il y en avait une, on vous l'aurait déposée.

2715

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

O.K. Non, c'est beau, mais c'est parce que je voulais juste vérifier si vous aviez eu des études qui venaient de façon scientifique, en arrivaient à conclure que. Mais effectivement dans la lettre qui a été mentionnée, ce ne sont que des perceptions.

2720

Pour quelle raison vous dites que Ultramar devrait défrayer les taxes?

2725 **M. MARIO CHRÉTIEN :**

Pardon?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2730 Vous dites dans votre mémoire à la page 24, donc une page après, à la toute fin, là, dans l'avant-dernière phrase ou l'avant-dernier paragraphe plutôt, vous dites que : « Ultramar devrait défrayer les taxes sur toutes les propriétés et non seulement sur les boisés. » Pour quelle raison?

M. MARIO CHRÉTIEN :

2735

O.K. Ce qu'on a su, c'est que sur une terre agricole, la récolte est toujours possible, donc il n'y a pas de perte de rendement. Alors, qu'en forestier, il y a une perte de rendement qui est finale. Donc, on ne peut plus recollecter de l'argent là-dessus.

2740

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Mais cette perte de rendement n'est-elle pas compensée par le promoteur?

M. MARIO CHRÉTIEN :

2745

Vous avez en annexe un contrat qui démontre le coût qu'ils donnent pour ça, et je vous dirais que ça ne payera pas les taxes à perpétuité.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2750

Mais est-ce que vous avez fait évaluer la valeur de ce non rendement, finalement, par d'autres experts?

M. MARIO CHRÉTIEN :

2755

Pas encore, ça s'en vient.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2760

Parfait.

M. MARIO CHRÉTIEN :

2765

Mais là, je parle de façon personnelle, Monsieur Lafond. Vous comprendrez que c'est l'Association qui est ici, là.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Mais vous parlez quand même au nom de l'Association, non?

2770 **M. MARIO CHRÉTIEN :**

Nous, on ne peut pas prendre des engagements pour des propriétaires, s'ils désirent ne pas prendre d'engagements à faire défrayer pour faire évaluer leur portion.

2775 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Mais au niveau de vos membres, je pense qu'ils vont sûrement être...

2780 **M. MARIO CHRÉTIEN :**

Ils vont probablement agir. Ils vont sûrement agir.

LE PRÉSIDENT :

2785 C'est ça, les membres sont libres.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Les membres sont libres, là.

2790

LE PRÉSIDENT :

Individuellement, ils sont libres.

2795 **M. MARIO CHRÉTIEN :**

C'est ça.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2800

Donc toujours à la page 28, vous dites que... Comment une faute lourde accidentelle peut-elle être considérée comme une faute intentionnelle? Moi, j'aimerais que vous m'expliquiez ça, là.

M. MARIO CHRÉTIEN :

2805

La compagnie d'assurances n'est pas encore capable de nous donner la réponse, Monsieur Lafond. Je serais bien embêté de vous la donner moi-même.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2810

Quel est le fonctionnement de votre Association?

M. MARIO CHRÉTIEN :

Pardon?

2815

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Quel est le fonctionnement de votre Association?

2820

M. MARIO CHRÉTIEN :

Pouvez-vous préciser la question?

2825

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Bien, j'aimerais savoir comment ça fonctionne votre Association?

M. MARIO CHRÉTIEN :

2830

Nous fonctionnons avec de l'information, nous recrutons, nous nous informons et nous essayons de faire bouger les choses.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2835

Est-ce que votre Association a rencontré le promoteur?

M. MARIO CHRÉTIEN :

2840

Notre Association a rencontré le promoteur une fois à Drummondville pour ne pas dire qu'on ne les a jamais rencontrés, mais nous n'avons pas été satisfaits des réponses que nous avons eues, et nous n'avons pas jugé bon de les rencontrer à nouveau.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2845

Parfait, merci, Monsieur Chrétien.

LE PRÉSIDENT :

2850

Monsieur Chrétien, je voudrais revenir encore sur la question de faute intentionnelle. Parce qu'en page 23, vous revenez encore avec cette question-là et vous faites référence à l'article 5.8 révisé, et vous considérez que le propriétaire est toujours à risque de poursuites car il y est inscrit : « À moins que le propriétaire n'y ait contribué par son insouciance, imprudence ou sa faute intentionnelle. » Mais on est revenu à plusieurs reprises en audience publique, en première partie sur ce point-là, demander de repréciser. Le promoteur nous disait toujours que c'était la question de la faute intentionnelle et pas d'insouciance ou d'imprudence.

2855

M. MARIO CHRÉTIEN :

2860 Oui, mais vous comprendrez qu'on l'a rajoutée par après, la faute intentionnelle. Le mémoire, là, ce n'est pas d'hier qu'on l'a fabriqué. Donc, c'est dans ce sens-là, on a rajouté la faute intentionnelle au moment où on a eu l'information.

LE PRÉSIDENT :

2865 Parce que c'est possible, parce que le promoteur, bien entendu, la semaine dernière entre autres, j'imagine que monsieur Bergeron va adopter la même stratégie ici, mais la semaine dernière monsieur Bergeron venait nous indiquer à la fin de chaque séance, s'il avait l'intention de rectifier les mémoires qu'il avait entendus ou non. Bien entendu, il est possible que le promoteur fasse certaines rectifications sur certains mémoires ce soir, là. Ça fait que c'est pour ça que je
2870 veux quand même éclaircir le point. On se comprend que c'était un aspect qui a été abondamment discuté en première partie d'audience, la question de l'avis du BAC, entre autres, là. O.K.

2875 Comme autre point que j'aimerais aborder, vous avez fait mention, j'en ai fait allusion tout à l'heure et bien entendu on parlait même des fameux fossés de 2 mètres, mais les gens parlent d'environnement, et cetera, mais ça semble être généralisé, en tout cas dans la région, qui semble être de Piedmont, des Appalaches, la base du Piedmont et des Appalaches, que tout le monde se met à faire du drainage forestier. Vous n'avez pas peur qu'à la longue, si des centaines ou des milliers de propriétaires se mettent tous à faire du drainage forestier, que nous aboutissions, finalement, à un impact environnemental cumulatif, c'est-à-dire la disparition d'un milieu humide
2880 sur de vastes superficies? Tout le monde a l'air à faire ça, là, ça semble être préoccupant.

M. MARIO CHRÉTIEN :

2885 C'est possible. Écoutez, on ne peut pas prendre des décisions pour les autres, mais chaque geste, et d'ailleurs lorsqu'on fait un geste pour le bien, d'un autre côté on fait un geste pour le mal. Quel sera l'impact? C'est difficile à dire aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

2890 Parce que c'est ça, je ne m'étais pas arrêté à ça, mais ça semble être même à Saint-Isidore-de-Beauce, tout près de Québec, ça aussi, au pied du Piedmont, tout le monde a l'air de faire du drainage pour améliorer la productivité des terres forestières parce qu'il y a trop d'eau. C'est des terres noires là aussi dans le coin de Saint-Isidore, par exemple.

2895 Vous vouliez ajouter quelque chose?

M. RAYNALD GODIN :

Non. C'est un bon point je pense qui devrait être vérifié. Vous amenez un bon point, je trouve.

2900

LE PRÉSIDENT :

2905

C'est ça, ça ne fait pas partie de l'objet de notre mandat, là, c'est certain, mais c'est parce que là, en voyant ça, plusieurs mémoires nous disent ça puis je me rends compte, et en m'en venant aussi... Nous avons lu les mémoires avant, ça fait que je portais attention en m'en venant, je me disais : bien oui, c'est bien vrai. Tout le monde est en train de faire du drainage et les fossés sont assez profonds, merci, effectivement. On parle de 2 mètres facile, là. En tout cas, c'est une problématique qui peut se généraliser, c'est ça que je me rendais compte.

2910

Concernant le drainage, je veux quand même faire une référence. J'ai travaillé sur un dossier l'automne dernier, pas l'automne dernier mais... oui, c'est ça, à la fin de l'automne, début de l'hiver, à Saint-Sébastien. C'est un projet de gazoduc, ça s'appelait le Doublement Saint-Sébastien, c'est-à-dire qu'il y avait un gazoduc existant et le promoteur voulait poser une conduite parallèle à une dizaine de mètres de la conduite existante.

2915

Ce qu'on voit aussi, dans un dossier comme ça, c'est que la CPTAQ a donné une autorisation en disant : il y a un doublement, deux pipelines, ça ne semblait pas poser de problème aux agriculteurs. C'est dans la décision de la CPTAQ, la commission pourra donner le lien pour pouvoir... s'il y a des gens qui veulent consulter cette décision-là, mais grosso modo, c'est ce que la CPTAQ semble dire, que, bon, il y a déjà un pipeline là, l'ajout d'un deuxième pipeline ne devrait pas poser de contraintes additionnelles aux agriculteurs.

2920

C'est quoi votre réaction face à une décision comme ça? Là, vous ne l'avez pas vue, vous pouvez manifester des réserves, mais grosso modo ils ont approuvé le projet.

2925

M. MARIO CHRÉTIEN :

2930

C'est ça. Donc on pourrait presque dire que c'est hypothétique parce que je ne connais pas, je n'ai pas vécu la situation mais par contre, vous pourrez contacter et je vous donnerai les numéros de téléphone de monsieur Huot et de monsieur Félie. Vous les contacterez, ils en ont déjà deux chez eux. Ils vont vous en parler clairement des contraintes qu'ils ont à vivre chaque jour, chaque année, et dans le cas de un, ça fait depuis une quarantaine d'années, si ma mémoire ne me joue pas de tours, qu'ils ont des pertes.

2935

Alors, vous pourrez les contacter. Je vous ferai, avec plaisir, le numéro de téléphone et vous aurez loisir de discuter avec eux.

LE PRÉSIDENT :

2940 O.K. Disons qu'on y réfléchira, on ne garantit pas qu'on les contactera. Mais de toute
façon, du côté de la commission, ce n'est pas possible et le problème, comme on l'expliquait en
début du mandat, c'est que la commission travaille toujours avec l'information accessible. Là, le
simple fait que j'aie fait une mention de la décision, on va la mettre en ligne. Ça ne veut pas dire
2945 que la commission va y faire référence dans le rapport, mais pour le bénéfice de tout le monde, on
va s'assurer que les gens qui veulent savoir ce que la CPTAQ a dit concernant ce projet-là,
puissent en prendre connaissance.

Donc, c'était ce point-là. Monsieur Lafond?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2950 Juste une question. Si la CPTAQ autorise le projet tel qu'il est présenté, qu'est-ce que
vous faites à ce moment-là?

M. MARIO CHRÉTIEN :

2955 Nous aviserons une fois rendu-là, Monsieur Lafond. Quelles seront les actions à
prendre...? On va se réunir et on verra. C'est bien difficile de répondre pour l'instant.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2960 Merci, Monsieur Chrétien.

M. MARIO CHRÉTIEN :

2965 Ça m'a fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

2970 C'est ça, on ne peut pas présumer mais disons que la CPTAQ, une certitude c'est que le
promoteur doit présenter une demande d'autorisation à la CPTAQ. C'est la seule certitude que
nous avons.

M. RAYNALD GODIN :

2975 Excusez-moi, c'est parce que, moi, c'est une information nouvelle, là, le truc de la CPTAQ.
Est-ce que la CPTAQ a... qui est-ce qu'ils ont consulté pour dire que oui, le projet était accepté ou
non?

LE PRÉSIDENT :

2980 Ça, à l'intérieur de la décision, vous allez pouvoir le voir.

M. RAYNALD GODIN :

2985 Cette décision-là, là.

LE PRÉSIDENT :

2990 Oui, parce qu'ils donnent les motifs, ils ne donnent pas seulement le paragraphe de la décision, ils donnent les motifs. Ils font aussi référence à certaines informations qu'ils ont utilisées. Ça fait que ça, vous pourrez voir. Bien entendu, il y avait certains agriculteurs qui ont demandé à être entendus. Il y avait bien entendu, le promoteur du projet a présenté son argumentation en disant : bien, voici ce que je propose de faire, là.

2995 Mais vous avez les références à l'intérieur de la décision, vous avez qu'est-ce qui a motivé la décision et vous avez la décision. Donc, vous avez un certain nombre de références à ça. Mais je vous invite, en tout cas, regardez, on va mettre ça en ligne puis à ce moment-là, si vous allez sur notre site Internet ou dans un centre de consultation, vous pourrez le voir, là.

3000 Ça peut vous aider à comprendre un peu comment la CPTAQ fonctionne aussi dans des cas comme ça, parce que des demandes de dézonage il peut y en avoir souvent mais des demandes reliées à des pipelines, il y en a moins souvent. Ça fait que ça, vous pourrez en prendre connaissance à ce niveau-là.

3005 Oui, Monsieur Chrétien?

M. MARIO CHRÉTIEN :

3010 Juste à titre informatif, en tout cas, la CPTAQ, si je l'ai bien prononcé, devrait avoir leurs audiences bientôt et je crois que chaque personne qui est concernée par le tracé va être contacté par la CPTAQ. En tout cas, c'est l'information que j'avais eue d'eux autres quand je les ai contactés.

LE PRÉSIDENT :

3015 Parce que ça dépend. Des fois, comme dans le cas de Saint-Sébastien, quand nous, nous avons fait les audiences, du côté du BAPE, la CPTAQ avait rendu sa décision avant nos audiences. Donc des fois, ils sont avant nous, des fois ils sont après nous.

3020 Il n'y a pas de règle, il n'y a pas de règle de préséance dans un cas comme ça, mais dans ce cas-ci, bien, ils ne se sont prononcés sur le projet, mais dans le cas de Saint-Sébastien, ils s'étaient prononcés. Mais ça ne change rien à notre analyse parce que tout se fait

3025 indépendamment. Oui, à quelque part on le mentionne dans le rapport, mais analytiquement, ça ne change rien, sous la réserve, comme je vous dis, que ce sont eux les spécialistes du milieu agricole, bien entendu, ils ont plus de compétences que nous et on est toujours prudents, là, mais ça ne nous empêche pas de parler d'agriculture, on se comprend bien.

3030 Mais on n'est pas décisionnel, et ils peuvent nous envoyer, comme on dirait en bon français, paître, s'ils jugent qu'on s'est mêlés de leurs affaires, bien entendu, parce qu'ils sont un organisme décisionnel. Mais on est prudents quand même dans nos travaux, on veut maintenir quand même des bonnes relations avec eux, là, mais ça ne nous empêche pas des fois de passer nos messages, quand on pense qu'il y en a un intéressant à passer bien entendu.

C'était ce que je voulais vous préciser. Alors, je vous remercie pour votre présentation.

3035 **M. MARIO CHRÉTIEN :**

Bien c'est moi qui vous remercie. Bonsoir.

3040 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais maintenant inviter monsieur Gilles Morin.

M. GILLES MORIN :

3045 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

3050

M. GILLES MORIN :

3055 Gilles Morin de Princeville. J'ai un terrain boisé à Saint-Rosaire, ça j'ai oublié de le mentionner.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début du mémoire : « Le tracé du pipeline si accepté [...] »

Fin du mémoire : « [...] ou sont-elles de la frime? »

3060

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie pour votre présentation.

3065

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Petite question. Depuis le déboisement des emprises d'Hydro-Québec, quelles ont été les conséquences pour la chasse? Parce qu'après-midi, en m'en venant, en s'en venant ce matin, plutôt, entre la 20 et Notre-Dame-de-Lourdes, on a vu quatre beaux chevreuils dans les champs, puis ils se promenaient tranquillement, donc est-ce qu'il y a eu augmentation du cheptel ou une diminution du cheptel?

3070

M. GILLES MORIN :

3075

De façon générale dans la région et partout, il y a eu une augmentation du cheptel. Sauf quand on dit terrain boisé pour la chasse, c'est que lorsque vous avez un certain terrain, une certaine superficie pour chasser, c'est rare que vous allez chasser en plein champ. Si vous aimez être à l'affût ou dépendamment de la sorte de chasse, que ce soit le chevreuil ou même la perdrix ou le lièvre, moins il y a de boisé ou d'abris pour les animaux, puis je ne parle pas juste du chevreuil, c'est sûr que c'est moins bon pour la chasse.

3080

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

O.K. Est-ce que vous pourriez me dire pourquoi le représentant du promoteur vous aurait dit que ces audiences, c'était de la frime puis que le projet était accepté? J'essaie de comprendre.

3085

M. GILLES MORIN :

Ah! Bien, parce qu'il voulait nous faire signer des ententes tout de suite. Moi, je disais : c'est illogique de signer quelque entente que ce soit avant même les audiences, autrement à quoi serviraient les audiences? Et il m'a laissé sous-entendre que c'était pratiquement réglé, que c'était juste une formalité, en fait, que c'était déjà arrêté, puis que c'était le meilleur endroit pour passer, puis qu'on n'avait quasiment pas un mot à dire.

3090

3095

Et comme mentionné précédemment, il dit : « Si ça ne fait votre affaire... Vous êtes mieux d'accepter une entente généreuse maintenant, que si vous attendez, puis vous voulez aller en expropriation, vous allez avoir moins. » Mais je le trouvais pressé.

3100

Et pour ce qui a trait de la crédibilité de la commission aussi, je ne la mets pas en doute, sauf que comme vous avez dit vous-même, vous êtes consultatif. Mais Ultramar ne semble avoir aucun respect vous autres, puisqu'ils font déjà signer des gens, avant même les audiences. Puis c'est là que je trouve que le bât blesse. Je suis insulté pour vous autres, en fait.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3105

Merci, Monsieur Morin.

LE PRÉSIDENT :

3110

Monsieur Morin, je vous remercie.

M. GILLES MORIN :

3115

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3120

Nous allons maintenant inviter monsieur Léo Nadeau. J'ai indiqué ici : « Monsieur Léo Nadeau par madame Estelle Lehoux », c'est exact?

M. LÉO NADEAU :

3125

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur, bonsoir, Madame.

M. LÉO NADEAU :

3130

Mon nom Léo Nadeau, c'est mon épouse qui va lire. S'il y a des questions, bien je serai disponible pour répondre.

MME ESTELLE LEHOUX :

3135

Bonsoir, mon nom est Estelle Lehoux. Bonsoir, Monsieur Lafond, Monsieur Germain.

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

3140

Début de la phrase à la page 1 : « Je suis propriétaire de lots boisés [...] »

Fin de la phrase à la page 2 : « [...] sur les générations de demain. »

Puis on a fait un ajout.

LE PRÉSIDENT :

3145

Oui, allez-y.

MME ESTELLE LEHOUX :

3150

Que j'ai remis à madame Gélinas.

LE PRÉSIDENT :

3155

Oui, nous en avons obtenu une copie aussi.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase : « Dans l'éventualité que le gouvernement [...] »

3160

Fin du mémoire.

Merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

3165

Nous vous remercions. Premier point, bon, vous êtes à Plessisville, ça veut dire que vous aussi, vos terres sont traversées par les lignes d'Hydro-Québec?

M. LÉO NADEAU :

3170

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3175

Vous, vous êtes quelqu'un qui vivez essentiellement des revenus de vos terres au point de vue forestier?

M. LÉO NADEAU :

3180

Mes revenus sont à 100% de la forêt. Je vis juste de forêt.

LE PRÉSIDENT :

3185

Par exemple, la présence des emprises d'Hydro-Québec actuellement, ça gruge quel pourcentage de vos terres environ?

M. LÉO NADEAU :

Le pourcentage, sur cette partie-là je ne l'ai pas figuré juste.

3190 **LE PRÉSIDENT :**

Environ, à peu près. C'est substantiel ou c'est seulement 10%? Parce que vous avez beaucoup de terre.

3195 **M. LÉO NADEAU :**

Oui, ça doit former... c'est un bloc d'environ 2 000 acres que j'ai là.

3200 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. C'est ça, vous êtes un gros propriétaire. Mais ça veut dire que vous continuez toujours à payer des taxes. Donc, vous, vous souhaiteriez, c'est-à-dire que même les emprises d'Hydro-Québec, si elles étaient, bon, forestières, vous tireriez des revenus de cette emprise-là?

3205 **M. LÉO NADEAU :**

Je n'en tire pas là.

3210 **LE PRÉSIDENT :**

Non, là vous n'en tirez pas mais si Hydro n'avait pas passé, vos terres, vous tireriez...

M. LÉO NADEAU :

3215 Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

3220 Parce que là, ce que je comprends c'est que vous payez pleinement des taxes dessus même si l'affectation est forestière?

M. LÉO NADEAU :

C'est une grosse partie de ma terre qui rapporte rien, dans le fond.

3225 **LE PRÉSIDENT :**

C'est une dynamique que je trouve quand même personnellement intéressante, en disant... bien intéressante, dans le sens que c'est curieux, effectivement, qu'une terre à affection forestière qui n'est plus boisée, donc ne rapporte plus, est pleinement taxée. C'est quand même
3230 une situation qui est surprenante. Parce que des gens nous en ont parlé la semaine dernière, bon, des gens ici aussi nous en parlent, c'est quand même une situation... Je suis d'accord avec les gens qui viennent nous présenter leur mémoire en rapport, on paye des taxes sur des terres qui ne sont plus forestières.

3235 Si quelqu'un a une terre agricole, disons qu'il peut continuer à cultiver, c'est une chose, mais effectivement, je trouve quand même pertinent que les gens nous soulignent ce point-là.

Monsieur Lafond?

3240 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Oui, en fait, vous dites que nécessairement vous allez être dans l'obligation de faire appel à Ultramar à chaque fois que vous allez vouloir réaliser des travaux ou encore passer près du pipeline ou encore sur le pipeline. Est-ce que vous avez eu des discussions avec Ultramar
3245 relativement à cet aspect-là?

M. LÉO NADEAU :

Ils m'ont approché pour me faire signer l'entente. J'ai dit : « Je signe rien avant de savoir si
3250 vous allez avoir l'autorisation ou pas. » C'est pour la raison que j'ai pas...

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Mais nonobstant le fait que vous n'avez pas signé, Monsieur Nadeau, est-ce que ça a
3255 quand même entraîné des discussions? Parce qu'il y a peut-être des points que même si vous n'avez pas signé, que vous souhaitiez éclaircir. Est-ce qu'il y en a eu des discussions ou il n'y en a pas eu, ou ça s'est arrêté dès que Ultramar vous a présenté le document en question et vous avez dit : non, je ne veux pas signer ça, donc aucune discussion.

3260 **M. LÉO NADEAU :**

Non, j'ai...

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3265 Aucune discussion, c'est ça?

M. LÉO NADEAU :

3270 J'ai pas dit non. J'ai dit : « Je suis pas prêt, là, mais, j'ai dit, on va attendre après l'audience publique pour voir où est-ce qu'on s'en va avec ça. » Si je signe puis après ça, ça n'a pas lieu et ainsi de suite, là. Ça fait que c'est pour ça que... C'est bien officiel, s'ils mettent le tuyau à 2 mètres, là, ça règle les problèmes. Mais s'ils le mettent pas, le tuyau, à 2 mètres, là, ça coupe toutes mes terres en deux. Ça fait que ça m'amène un problème.

3275 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Et votre problème, c'est un problème de circulation avec votre machinerie?

M. LÉO NADEAU :

3280

Exactement.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3285 Parce que Ultramar nous a répondu, lors de la première partie des audiences, qu'il n'y avait pas de problématique de ce côté-là. Est-ce que les réponses que Ultramar ont données sont satisfaisantes pour vous ou encore, vous avez encore cette inquiétude face à cette circulation sur le pipeline?

3290 **M. LÉO NADEAU :**

Oui. Oui, parce que s'ils mettent le tuyau à 2 mètres dans le sol, j'en ai plus de problème. Je vais peut-être en avoir si leur tuyau pète, là, mais ça c'est un autre problème. Mais pour travailler sur les terres avec de la machinerie puis toujours être obligé d'aller passer sur le petit pont, puis revenir sur l'autre, là, c'est des conséquences que j'ai pas à avoir. Présentement, je travaille, puis je ne les ai pas ces conséquences-là. Pourquoi qu'une compagnie étrangère arrive chez puis qu'ils m'obligent à dire : « Toi, tu passes là, tu passes là. » C'est juste ce bout-là que...

3295
3300 Qu'ils descendent leur tuyau assez creux, puis il y en aura plus de problème. Ou qu'ils achètent la terre, ils feront ce qu'ils voudront avec. S'ils veulent pas le creuser, le tuyau, ils le mettront à la surface puis ça va être à eux autres.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3305 Vous dites également dans votre mémoire que vous blâmez l'UPA pour avoir fourni un droit d'expropriation.

M. LÉO NADEAU :

3310 Ils ont parrainé. L'UPA a parrainé le droit d'expropriation avec le gouvernement. Je
m'explique, là. Parce que l'UPA, dans le bout de Québec puis dans le bout de Saint-Hyacinthe,
Centre-du-Québec, ils ont travaillé bien plus pour leurs membres sur ce côté-là que du côté de
Québec. C'est la même organisation, mais je ne le sais pas pourquoi, s'il y en a qui ont été payés
par en arrière, je le sais pas qu'est-ce qui se passe, mais on a été dans les audiences, pas une
3315 audience mais des réunions, puis on n'était pas très bienvenus : posez des questions mais posez-
les pas trop longtemps, puis c'était... On sentait une pression.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3320 En fait, je pense que si je comprends bien votre réponse, et ça vient un peu en
contradiction, finalement, avec ce qui est écrit dans votre mémoire : c'est que vous en voulez à
l'UPA de ne pas vous avoir défendus, mais vous ne pouvez pas dire que l'UPA a fourni un droit
d'expropriation, parce que ce n'est pas l'UPA. Il faut s'entendre parce que j'imagine que l'UPA
pourrait très bien vous dire, faire une rectification puis vous dire : écoutez, ce n'est pas nous qui
avons fait ce droit d'expropriation.

3325

Dernière question : le tracé de l'oléoduc va traverser vos terres, au centre de vos terres.
C'est ça?

M. LÉO NADEAU :

3330

Oui.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3335

La superficie qui va être ainsi perdue, c'est combien?

M. LÉO NADEAU :

3340

Qui peut être perdue?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Bien, qui va être perdue par le passage du pipeline?

3345

M. LÉO NADEAU :

Environ trois kilomètres sur... Comment est-ce qu'ils prennent, 50...?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3350 18 mètres.

LE PRÉSIDENT :

3355 18 mètres.

M. LÉO NADEAU :

Oui.

3360 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

18 mètres, O.K. Parfait. Merci, Monsieur Nadeau, merci, Madame Lehoux.

LE PRÉSIDENT :

3365 Nous vous remercions. On me précise que monsieur Chrétien aimerait ajouter un complément d'information à une question de monsieur Lafond?

M. JACQUES GODIN :

3370 Je m'excuse, c'est encore moi.

LE PRÉSIDENT :

3375 Oui. Pouvez-vous vous réidentifier encore?

M. JACQUES GODIN :

3380 Jacques Godin, Saint-Valère, producteur acéricole, membre de l'UPA.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

3385 **M. JACQUES GODIN :**

Qu'est-ce qui est arrivé, c'est que l'UPA, sans avoir le mandat de leurs membres, ils ont décidé de négocier avec Ultramar. C'est ça, la vérité juste. Ils n'avaient pas le mandat des membres.

3390 **LE PRÉSIDENT :**

On ne partira pas une discussion ce soir, il y a des gens qui disent ça.

3395 **M. JACQUES GODIN :**

Ça c'est la vérité. Si vous voulez la savoir, je vais vous la donner.

LE PRÉSIDENT :

3400 Oui, mais par contre ce n'est pas tout à fait la même version...

M. JACQUES GODIN :

3405 C'est parce que vous avez posé la question à l'autre. Mais moi je suis membre.

LE PRÉSIDENT :

3410 Oui. Mais ce n'est pas tout à fait la même version que l'UPA nous a donnée. S'il y a un document à déposer, on a posé des questions à l'UPA, je n'ai pas la cote en tête mais ils ont expliqué dans quel contexte ça s'est fait. Et on a reposé la semaine aussi à la Fédération de l'UPA – qui était de celle de Saint-Hyacinthe, c'est ça?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3415 Exact.

LE PRÉSIDENT :

3420 Dans quel contexte aussi ça s'était fait. Ils ont bien mentionné que ça s'était fait lors d'un conseil, je ne sais pas le terme exact, mais en tout cas, dans un congrès, dans un conseil général, en tout cas, de l'UPA. Donc, ce n'est pas uniquement les membres du conseil d'administration de l'UPA qui auraient pris la décision simplement, ça s'est fait dans un genre de conseil général aussi.

3425 C'est certain qu'on peut argumenter sur : est-ce que tous les membres de l'UPA ont été consultés? Sûrement pas. C'est comme, un exemple, à un moment donné... je vais vous donner un exemple patent, personnel : je suis avec ma conjointe, nous écoutons les nouvelles. Ma conjointe est ingénieure, donc elle est membre de l'Ordre des ingénieurs. On voit le président de l'Ordre des ingénieurs, je ne me souviens plus quel sujet, mais il fait une déclaration, en disant : « [...] l'Ordre des ingénieurs dit ça. » Alors, je me retourne vers ma conjointe et le lui dis : « Est-ce que tu as été consultée pour cette déclaration du président de l'Ordre des ingénieurs? » Elle me dit : « Non. « Ah, O.K. Merci.

3430

Donc, c'est certain qu'il faut toujours faire attention que les organisations ne consultent pas nécessairement toujours tous leurs membres. Mais je crois que ça a été expliqué dans quel contexte que l'UPA... On est allé vérifier ça.

3435

Donc, je ne veux pas partir de controverse mais je crois que la réponse a été claire, dans quel contexte l'UPA a regardé cette question-là de l'entente cadre. Ça fait que c'est pour ça, je voudrais fermer la parenthèse sur ce sujet-là.

3440

M. JACQUES GODIN :

Est-ce que l'UPA vous a dit à quelle date ils ont eu le mandat?

3445

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, de mémoire, on avait ce genre d'information-là, oui.

M. JACQUES GODIN :

3450

Est-ce que vous pouvez la fournir comme là?

LE PRÉSIDENT :

3455

Non, non, c'est déjà déposé, là. C'est sur les réponses qu'ils nous ont données.

Pour ce qui est des questions spécifiques, il y a le mémoire qui a été déposé par la Fédération de l'UPA, un mémoire qui est maintenant déposé. Donc, il devrait être en ligne parce qu'il a été présenté. Il y a des compléments d'information, il y a aussi quelques questions qui ont été posées via les transcriptions.

3460

Donc, on avait des séries de dates, de mémoire, qui étaient données soit dans le mémoire, soit en fonction des questions qui ont été posées.

3465

Mais vous comprenez, ça a été énoncé très clairement. C'est que ce qu'on comprend, c'est que ça ne donne pas de droit.

3470

Ultramar, lui, il a sa position, qu'est-ce qu'ils veulent avec la fameuse entente cadre. Le TAQ aussi peut-être amené à se prononcer là-dessus. Donc, le TAQ, on n'a aucune idée, ils peuvent décider de la considérer valable ou ils peuvent aller à l'encontre de cette entente-là aussi. Le TAQ va s'appuyer sur sa propre... le Tribunal administratif, ils vont s'appuyer sur leur propre argumentaire.

3475

Après ça, pour ce qui est de l'UPA, comme je vous dis, si les gens ne sont pas d'accord, ils ont le droit de ne pas l'être, puis ils ont le droit de... C'est un peu comme en politique, des fois quand les gens disent qu'ils ne sont pas satisfaits, bien ils votent contre un exécutif ou des

choses comme ça. Ça, ça appartient à chacune des personnes qui sont membres d'une organisation.

M. JACQUES GODIN :

3480

Vous ne direz pas tout ce qui s'est passé dans ces veillés-là.

LE PRÉSIDENT :

3485

Mais nous, on ne jugera pas le travail de l'UPA. Soyez assuré de ça. Ça, je veux tirer ça au clair.

M. JACQUES GODIN :

3490

J'étais là, moi.

LE PRÉSIDENT :

3495

Mais même si vous étiez là, on ne jugera pas le travail de l'UPA. L'UPA nous a dit clairement, ils se sont basés sur une entente existante depuis des années avec Hydro-Québec. C'est leur position. Les gens peuvent être en accord ou en désaccord. Ça, on comprend ça. Mais nous, ça ne changera rien, on n'est pas ici pour enquêter sur l'UPA. Si ses membres ne sont pas satisfaits, vous pouvez changer les exécutifs. C'est la discrétion des membres d'une organisation.

3500

M. JACQUES GODIN :

Là, en dernier, il y en a qui ont sorti leur patin, dans l'UPA.

LE PRÉSIDENT :

3505

Très bien.

Oui, Monsieur Chrétien, votre point?

3510

M. MARIO CHRÉTIEN :

Alors, Monsieur Lafond, tantôt je vous ai fait répéter la question deux ou trois fois, à l'effet, vous m'avez demandé la définition de l'Association. Est-ce que vous vouliez, à ce moment-là, dire la mission de l'Association?

3515 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Bien, en fait, il y a la mission mais il y a également le fonctionnement. Comment l'Association fonctionne, c'est-à-dire que vous recrutez des membres, ensuite de ça est-ce que vous avez des comités de travail? En fait, grosso modo, là, comment vous fonctionnez?

3520

M. MARIO CHRÉTIEN :

Bon, de un, nous sommes, bien entendu, une Association à but non lucratif. Donc, un OSBL, O.K.? Nous avons formé notre Association, comme je vous ai dit en début de la présentation, le 13 juillet, où les gens concernés se sont rassemblés. On a formé à ce moment-là une Association qui a été accréditée.

3525

Par la suite, nous avons recruté des gens, des membres, des gens qui sont affectés par le tracé, qui se sont joints à nous.

3530

Le fonctionnement, c'est que chacun – et là je les appelle mes petits rameurs. On est sur une galère et chacun a un petit travail à faire. Chaque coup de rame fait avancer notre bateau. Entre autres, un coup de rame, on demande à nos membres de ne pas signer l'entente. Il n'y a rien qui presse pour signer l'entente, on leur spécifie, il n'y a rien qui presse. Tout comme à Saint-Hyacinthe, l'UPA recommande à ses gens de ne pas signer. Nous, c'est la même chose sur la longueur du tracé. Il n'y a rien qui presse pour faire ça. Donc, ça c'est un petit coup de rame.

3535

Nous avons, bien entendu, formé un comité sur le mémoire dont je vous ai décrit. Nous avons notre bureau de direction, O.K., et la mission de l'Association c'est de protéger l'environnement du mieux qu'on est capable et de protéger les droits des propriétaires, O.K., du mieux que nous sommes capables.

3540

Vous savez qu'on pourrait protéger les droits des propriétaires; si on avait des millions, je vous jure que ce serait facile, mais on n'en a pas des millions. Donc, on fait un travail bénévole, du mieux qu'on est capable, pour représenter ces gens-là comme il faut, de les informer. D'ailleurs, les gens nous le disent à tour de bras, qu'ils ont eu de la bonne information, qu'ils en ont eu souvent et on fait les recommandations que l'on juge correctes.

3545

Est-ce que je pense avoir éclairci votre...

3550

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Oui, ça éclaire beaucoup ma compréhension. Je vous remercie, Monsieur Chrétien.

3555

M. MARIO CHRÉTIEN :

C'est moi qui vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

3560 Alors, Monsieur, merci.

M. JACQUES GODIN :

3565 Il y a une question que vous avez posée tout à l'heure : pour les terres, les contrats de terre, est-ce qu'aujourd'hui ils n'exigent pas toujours des expertises pour n'importe quelle terre? C'est que moi, j'en ai acheté une, la dernière, il y a quatre ans, puis ils m'ont pas demandé rien. Toutes les terres que j'ai achetées, moi, il y a jamais eu de demande là-dessus.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3570 Mais quand vous avez acheté la terre, vous avez fait une demande de financement je présume?

M. JACQUES GODIN :

3575 Non.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

3580 Bien, c'est pour ça qu'ils ne vous ont pas demandé d'expertise. Parce que dans le fond, l'expertise est liée par un prêt bancaire. Elle est exigée, je pense, par le biais d'un prêt bancaire. C'est peut-être ça la différence.

LE PRÉSIDENT :

3585 Mais j'aimerais quand même préciser que c'est à la discrétion d'une institution financière. Il y a des institutions financières qui sont plus systématiques, d'autres sont moins systématiques. Ce n'est pas une obligation. C'est très possible que des achats de propriétés, certaines institutions financières n'exigent pas des évaluations systématiques, alors que d'autres peuvent l'exiger. C'est propre à l'institution financière.

3590 Alors, il faut comprendre que ce n'est pas une loi, cette histoire-là de vérification. C'est la nuance que... Mais la tendance c'est que, disons, il y a 20 ans, il s'en faisait beaucoup moins qu'aujourd'hui, et dans 10 ans il va s'en faire plus qu'aujourd'hui. Je ne peux pas prédire si la pratique va devenir systématique.

3595 On sait, par exemple, en milieu urbain, normalement, pour une propriété résidentielle, unifamiliale, ce n'est pas exigé. Dans le cas non plus de petits appartements, des duplex ou des triplex, mais il y a une tendance. Avant, c'était des blocs appartements de 10, 12, maintenant c'est descendu à des appartements de 8 logements.

3600 Donc, il y a quand même des tendances qui se dessinent. Disons que c'est mon expérience personnelle, parce que j'ai fait plusieurs centaines de ces évaluations-là dans le passé.

Donc, j'ai une assez bonne crédibilité au niveau expertise ayant été un patricien de ces évaluations-là.

3605

Mais disons que c'est ça, on ne peut pas mettre ça actuellement systématique. C'est la précision.

Oui, Monsieur Chrétien?

3610

M. MARIO CHRÉTIEN :

C'est juste pour apporter... exactement dans le sens que vous abordiez, là, parce que moi j'ai acheté ma terre v'là pas bien, bien des années et on ne m'a pas demandé d'expertise au niveau du sol ou quoi que ce soit, là, au moment de mon achat, puis moi, bien, je ne l'ai pas payée cash, je l'ai emprunté. Ça fait qu'à ce moment-là, l'institution financière aurait été en droit de l'exiger, mais je n'ai pas eu de ça. Ça va?

3615

LE PRÉSIDENT :

3620

Très bien, je vous remercie pour les précisions. Alors messieurs merci.

Je ne voudrais pas non plus qu'on s'en vienne à faire des petites précisions toute la soirée comme ça. Je vais vous laisser un dernier élément, avancez-vous, nommez-vous mais vous êtes les derniers à venir en avant. Le dernier, parce que je croyais que vous étiez deux.

3625

Monsieur, je vous prierais de vous renommer?

M. FERNAND FILLION :

3630

Fernand Fillion. Tout d'abord, une première chose. Vous avez souvent posé la question au niveau du drainage, soit dans la forêt où en terre agricole. Vous semblez penser que ça ferait baisser trop le niveau de l'eau. Mais lorsqu'on draine, là, on fait épaissir l'épaisseur d'éponge, si vous voulez. Les plantes, ça ne pousse pas dans l'eau, les racines de plantes. Aussitôt qu'elles arrivent au niveau de l'eau, elles virent, c'est fini.

3635

Si on fait baisser l'eau dans le sol, la plante, ses racines vont plus loin, donc créent une éponge. Le sol, l'éponge, c'est rien que la partie cultivable qui est l'éponge. Le restant, l'eau part puis elle s'en va. Mais plus qu'on va drainer, je ne te parle pas de drainer à 10 pieds de profond, mais comme on draine dans l'épaisseur qu'on a, c'est pour épaissir l'éponge puis on va retenir plus l'eau de cette façon-là, parce que les racines descendent plus profond puis automatiquement les vers de terre y vont puis c'est ça qui crée l'éponge du sol.

3640

3645 Que ça soit en forêt ou en terre agricole, c'est intéressant de drainer, puis ça retient plus l'eau que ça l'envoie. C'est vrai qu'après la pluie, on voit l'eau partir vite, mais quand même à ce niveau-là...

LE PRÉSIDENT :

3650 Et à long terme, ça peut faire modifier les peuplements, on utilise le terme climacique, étant donné des caractéristiques du climat, mais également aussi du sol, le pH, et autres, mais le taux d'humidité peut faire en sorte que les peuplements vont se modifier vers des espèces qui tolèrent mieux la sécheresse quand même que des espèces qui poussaient les deux pieds dans l'eau, par exemple. Il peut se produire des petits changements tranquillement.

3655 Si vous avez des essences intéressantes pour vous qui poussaient lentement à cause d'un excès d'humidité, bien le fait de réduire cet excès d'humidité-là, vous allez accélérer effectivement la croissance de cette plante-là, mais par rapport à d'autres plantes qui poussaient en milieu moins valorisé, je ne sais pas de la plaine, disons, des choses comme ça, ou du mélèze, c'est évident que là vous venez de favoriser, disons, du sapin au détriment du mélèze. On se
3660 comprend.

Donc, vous changez, veux, veux pas, vous apportez des changements subtiles sur les peuplements.

3665 C'était juste ça que je voulais souligner comme effet. Si tout le monde se met à drainer, ça peut provoquer des changements dans les essences.

M. FERNAND FILLION :

3670 Oui, mais c'est des peuplements avec plus de valeur.

LE PRÉSIDENT :

3675 Oui, oui, c'est ça. C'est la nuance que je voulais apporter.

M. FERNAND FILLION :

3680 O.K. J'ai juste un autre point, c'est les questions que vous avez posées à l'UPA, j'ai été chercher ça sur Internet, sur votre site, puis j'ai été très surpris de voir que vous n'aviez justement pas posé la question à savoir où est-ce qu'elle avait pris son mandat, l'UPA, pour négocier avec Ultramar. Parce que j'ai les quatre questions, je ne sais pas si vous avez posé plus de questions que ça à l'UPA, mais sur votre site c'était bien indiqué : « Questions posées à l'UPA ».

LE PRÉSIDENT :

3685 C'est ça, par écrit. Mais vous avez aussi les questions que la commission a posées la semaine dernière en audience publique. Les transcriptions ne sont pas encore... je crois, c'est-à-dire je ne les ai pas encore vues, mais devraient être mises en ligne incessamment. Donc, on a posé d'autres questions.

3690 C'est pour ça, quand même, on a posé des questions techniques mais on a dit : ah, bien tiens, étant donné qu'ils s'en viennent, ils ont annoncé, nous allons poser telle ou telle autre question, comme on dit en bon français *live*.

M. FERNAND FILLION :

3695 O.K. C'est parce que c'est sûr qu'on a bien l'impression, nous autres, si une compagnie de cette importance-là négocie avec un comité en avant d'elle, il faut qu'elle sache s'il y a vraiment un mandat où s'il n'y en a pas, parce que ça devient caduc, l'entente, si ceux en avant d'eux autres n'avaient pas de mandat pour le faire. Puis le mandat, je pense qu'il aurait dû venir des propriétaires concernés. Et puis... en tout cas.

LE PRÉSIDENT :

3705 C'est une question qui a été abondamment traitée aussi. Alors, je vous remercie.

M. FERNAND FILLION :

Merci de m'avoir entendu.

3710 **LE PRÉSIDENT :**

Ça fait plaisir.

3715 Alors avant de terminer la soirée j'inviterais monsieur Louis Bergeron, d'Ultramar. Bonsoir, Monsieur Bergeron.

M. LOUIS BERGERON :

3720 Bonsoir. Alors, effectivement nous allons procéder à la rectification de plusieurs des éléments qui ont été mentionnés dans les mémoires et verbalement ce soir.

LE PRÉSIDENT :

Et vous comptez remettre ceci à la commission pour quelle date?

3725 **M. LOUIS BERGERON :**

Monsieur le président, la semaine dernière j'avais mentionné un délai de 7 à 10 jours après la réception des transcriptions. Donc, nous n'avons pas encore les premières transcriptions, on va travailler très fort à compter de mercredi pour préparer le tout mais c'est vraiment selon la disponibilité des transcriptions.

3730 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie. Alors, ceci concernait un droit de rectification. À ma connaissance, c'était le seul droit de rectification qu'on nous avait signifié.

3735 Alors, nous allons mettre fin aux travaux de ce soir. Nous allons poursuivre demain, je vais regarder l'heure pour ne pas me tromper, à 13 h 30. Nous allons également poursuivre demain soir à compter de 19 h. Alors toujours au même endroit ici.

3740 Alors, demain nous allons faire un projet pilote. Vous allez avoir un changement. Il y a certaines personnes qui vont donner leur position à la commission par... vous allez les voir à l'écran. Donc, ces gens-là vont être situés à Saint-Étienne. Alors, ça va être très important de voir la dynamique. C'est un projet pilote qu'on fait parce que la commission normalement se serait déplacée à Saint-Étienne, c'est à côté de Québec. Ce n'est pas parce qu'on ne voulait se déplacer mais on en a profité, nous voulons tester comment ça fonctionne, si c'est convivial, puis que ça va bien, que les gens comprennent bien, la qualité est bonne.

3745 Parce que des fois, dans des cas de certains projets qui se seraient en milieux éloignés ou des gens qui sont à 300 kilomètres voudraient participer à des grands projet, bien pour éviter que les gens fassent 300 kilomètres ou même plus, payer des billets d'avion, des choses comme ça, donc on veut voir, lorsqu'une commission est à un endroit très éloigné, parce que les commissions du BAPE ont tendance à siéger sur les lieux de réalisation d'un projet.

3755 Ici, dans le cas du pipeline Saint-Laurent, par exemple, bien on se tient dans la zone du projet. Mais des fois il peut arriver, dans le cas de très grands projets qui sont en milieu éloigné, que des citoyens veulent participer, bien on pourrait éviter que ces gens-là circulent ou prennent l'avion.

3760 C'est pour ça, on veut voir qu'est-ce que ça va donner. On le fait seulement une journée. Donc, on devrait être capables de supporter ça. Est-ce que c'est gérable pour le président de la commission? Est-ce que le public est aussi attentif? Alors, ceux qui participeront demain, nous les inviterons particulièrement à faire leurs commentaires sur ce projet pilote là, comment ils ont trouvé ça.

3765 Alors, sur ce, je vous souhaite une bonne fin de soirée et à demain.

AJOURNEMENT

3770

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

3775

ET J'AI SIGNÉ :

3780

YOLANDE TEASDALE, s.o.